

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 22 mars 2013 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débuter cette séance du conseil municipal pratiquement consacrée dans sa totalité aux affaires budgétaires : comptes administratifs 2012 et budget 2013.

Nous désignons un secrétaire de séance en la personne de Mme Labat qui va procéder à l'appel.

Nous procédons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2013.

<u>Adopté à l'unanimi</u>	to

N° 1 - Finances

Budget général et budgets annexes : comptes administratifs 2012 et bilan des opérations immobilières réalisées en 2012

M. le Maire expose :

Il est présenté au conseil municipal les comptes administratifs 2012 ainsi que le bilan des opérations immobilières réalisées en 2012.

L'analyse des comptes administratifs 2012 permet de constater les résultats suivants :

BUDGET GENERAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES RECETTES	9 052 885,73 € 8 344 658,15 €	1 699 298,10 € 1 623 059,96 €		- 242 602,72 €
Résultat 2012	- 708 227,58 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES RECETTES	22 773 628,35 € 23 113 213,31 €	0,00 € 878 307,54 €	
Résultat 2012	339 584,96 €		

BUDGET ANNEXE – CAMPING MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES	30 910,58 €	- €	- €	
RECETTES	3 896,46 €	- €	3 617,28 €	- 23 396,84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES	234 611,80 €	0,00 €	
RECETTES	243 849,69 €	68 807,69 €	78 045,58 €

BUDGET ANNEXE – CINEMA LE REX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES	11 160,65 €	- €	- €	
RECETTES	25 872,68 €	- €	59 796,17 €	74 508,20 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé au 31/12/2012	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture
DEPENSES	31 559,44 €	0,00 €	
RECETTES	31 160,65 €	1 508,20 €	1 109,41 €

BUDGET ANNEXE – ZONE D'AMENAGEMENT ALTURAN

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé	Restes à réaliser	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES	- €		285 471,44 €	- 285 471,44 €
RECETTES	- €	- €	- €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé	Report de	Résultat de clôture
	au 31/12/2012	l'exercice n-1	au 31/12/2012
DEPENSES	23 209,43 €		- 23 209,43 €
RECETTES	- €	0,00 €	

L'ensemble des documents est consultable au service financier.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les comptes administratifs 2012 présentés ci-dessus et détaillés en annexe,
- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2012 joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2012,

- approuve les comptes administratifs 2012 présentés ci-dessus et détaillés en annexe,
- prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2012 joint en annexe.

Budget général

Adopté par 24 voix

3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent)

4 abstentions (Mme Debarbieux, MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclerca)

Budget annexe - Camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Cinéma le Rex

Adopté à l'unanimité

<u>Budget annexe – Zone d'aménagement Alturan</u>

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire n'a pas participé aux votes et a quitté la salle

Commentaires

M. le Maire

Ces documents reprennent les grandes lignes tracées par notre assemblée lors du précédent débat. Dans un contexte national difficile, le compte administratif et le budget primitif 2013 confortent la politique budgétaire menée par la municipalité depuis le début du mandat.

La poursuite de nos efforts sur les dépenses de fonctionnement, et en particulier les dépenses à caractère général, le maintien de la capacité d'autofinancement, la mise en œuvre d'une politique d'investissement importante, et bien sûr la maîtrise de la fiscalité locale au profit des contribuables luziens, sont les points forts de ces deux documents que nous allons examiner ensemble.

1 - Vue d'ensemble du CA 2012

Les points marquants du CA 2012

- Exécution des dépenses réelles de fonctionnement à 98,82 %
- Exécution des recettes réelles de fonctionnement à 100,62 %
- 76 % de dépenses réalisées et engagées en investissement
- Une capacité d'autofinancement brute de 2 336 785 €
- Un encours de la dette de 19 550 316 €
- Une capacité de désendettement de 8 années

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	CA 2012	
Charges à caractère général	4 974 466	
Charges de personnel	10 264 476	
Atténuation de produits	423 989	
Autres charges gestion	4 139 271	
Charges financières	717 551	
Charges exceptionnelles	87 824	
Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles	20 607 577	
Ordre entre sections	2 155 957	
Ordre entre sections :Cessions immobilisations	10 095	
TOTAUX	22 773 629	

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	CA 2012	
Atténuation de charges	110 434	
Produits des services	843 611	
Impôts et taxes	16 712 831	
Dotations et participations	4 387 965	
Autres produits gestion	621 615	
Produits financiers	561	
Produits exceptionnels	140 399	
Total des recettes réelles	22 817 416	
Ordre entre sections	295 798	
TOTAUX	23 113 214	
Excédent reporté Fonct.n-1	878 307	
Excédent de fonctionnement 2012	1 217 892	

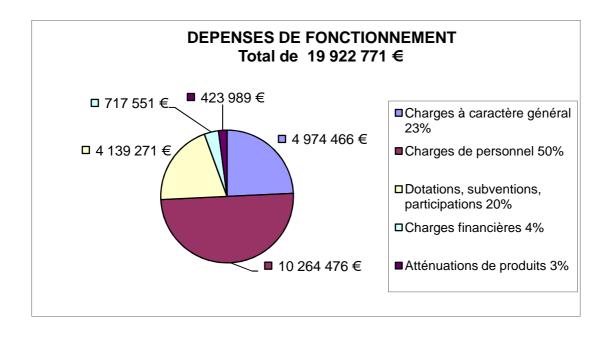
Dépenses d'investissement		
Chapitre	CA 2012	
Remboursement d'emprunts	2 694 141	
OPERATIONS INVESTISSEMENT	5 864 994	
Participations versées	195 753	
Autres immobilisations financières	2 200	
Ordre entre sections	295 798	
TOTAUX	9 052 886	
Déficit d'investissement 2012	242 603	

Recettes d'investissement		
Chapitre	CA 2012	
Emprunts	2 989 899	
Subventions d'invest.	921 429	
Autres recettes (fctva – tle- remb avances)	1 368 248	
Excédent de fonctionnement capitalisé	881 030	
Ordre entre sections	2 166 052	
TOTAUX	8 344 658	
Excédent d'invest. Reporté n-1	465 625	

2 - Détail de la section de fonctionnement

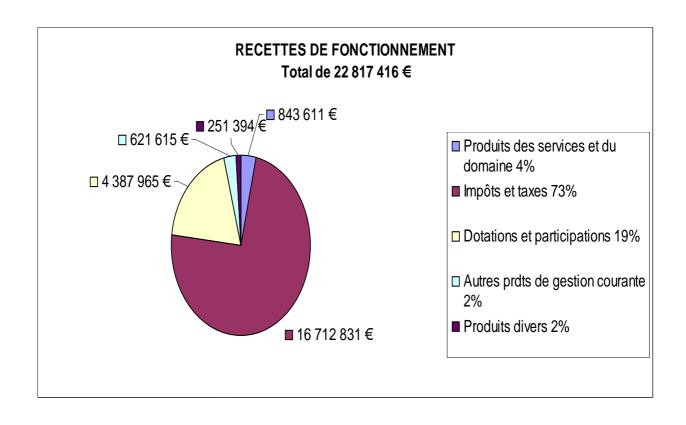
Exécution des dépenses réelles de fonctionnement à 98.82 %

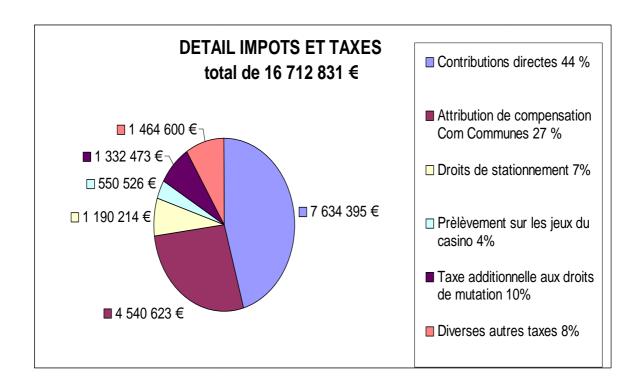
Chapitre	CA 2011	BP 2012 avec DM	CA 2012	Taux exécution	Evolution CA à CA
Charges à caractère général	4 699 357	5 051 324	4 974 466	98,48%	5,85%
Charges de personnel	9 978 420	10 280 000	10 264 476	99,85%	2,87%
Atténuation de produits	559 145	484 000	423 989	87,60%	-24,17%
Autres charges gestion	4 050 879	4 168 687	4 139 271	99,29%	2,18%
Charges financières	741 102	770 000	717 551	93,19%	-3,18%
Charges exceptionnelles	73 934	100 000	87 824	87,82%	18,79%
Total des dépenses réelles	20 102 837	20 854 011	20 607 577	98,82%	2,51%



Exécution des recettes réelles de fonctionnement à 100.62 %

Chapitre	CA 2011	BP 2012 avec DM	CA 2012	Taux exécution	Evolution CA à CA
Atténuation de charges	106 984	90 000	110 434	122,70%	3,23%
Produits des services	824 604	802 346	843 611	105,14%	2,30%
Impôts et taxes	16 878 853	16 736 626	16 712 831	99,86%	-0,98%
Dotations et participations	4 430 875	4 378 543	4 387 965	100,22%	-0,97%
Autres produits gestion	567 716	578 250	621 615	107,50%	9,49%
Produits financiers	664	600	561	93,50%	-15,51%
Produits exceptionnels	235 308	90 000	140 399	ns	ns
Total des recettes réelles	23 045 003	22 676 365	22 817 416	100,62%	0,00%





3 - Détail de la section d'investissement

76 % de dépenses réalisées et engagées en investissement

	BUDGET 2012 dont RAR 2011	CA 2012 MANDATE	RAR 2012 ENGAGE	% Mandaté + engagé
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	9 589 309	<u>5 864 994</u>	<u>1 339 957</u>	75 %
Participations versées	<u>612 464</u>	<u>195 753</u>	<u>359 341</u>	90 %
TOTAL DEPENSES	10 201 773	<u>6 060 747</u>	<u>1 699 298</u>	76%

Investissements structurants et investissements de proximité : 5.864.994 €

3 155 017 € consacrés aux investissements structurants :

- Parvis des halles
- Réaménagement des bâtiments scolaires
- Réalisation de la piste cyclable et aménagement des espaces publics d'Urdazuri
- Création de locaux municipaux à Ur Mendi
- Financement des logements sociaux

2 709 977 € dédiés aux investissements de proximité :

Parallèlement aux opérations classiques d'entretien et d'aménagement des espaces publics, la municipalité a décliné en 2012 une trentaine d'opérations d'amélioration du cadre de vie réparties sur toute la commune.

Voirie et stationnement : 468 786 € investis

- - Aménagement impasse des Marronniers et rue de la Gabarre
- - Aménagement Allée des Tourterelles
- - Aménagement parking (bouliste) et avenue Gregorio Marañon
- - Réalisation d'un cheminement piétonnier entre l'avenue De Laveaucoupet et le carrefour de la Gendarmerie
- - Aménagement trottoir avenue de l'Ichaca
- Revêtements sur :
 - Avenue Jaurreguiberry
 - Impasse des écoles
 - Trottoirs Boulevard Thiers
 - Boulevard Passicot
 - Chemin Anterenea
 - Avenue Habas

Bâtiments: 570 341 € investis

- - Ecole du Centre (menuiseries)
- - Ecole Aice Errota : mise en accessibilité des sanitaires
- - Aménagement du pavillon Foch pour la Police Municipale
- - Mise en peinture de 2 façades du bâtiment Roxas
- - Réfection des vestiaires et reprise de la toiture du gymnase de Chantaco
- - Réfection peinture Jai Alai
- - Halte routière : réfection étanchéité et travaux de toiture
- - Piscine de Chantaco : travaux de mise en accessibilité pour le handicap visuel en vue de l'obtention du label «tourisme et handicap»
- - Gendarmerie : réfection des balcons
- Mise en accessibilité des sanitaires et démarrage des travaux de réfection du sol de la poissonnerie

Equipements municipaux : 466 344 € investis

- **■** Eclairage public, espaces verts et mobilier urbain :
- Renouvellement de l'éclairage public sur la commune (lutte contre la pollution lumineuse) : Ichaca, Saint Joseph, Andenia, Erromardie
- Aménagement des espaces verts (Marañon, Larramendy, Tourterelles...)
- Mobilier urbain sur Urdazuri et la façade littorale
- Réfection des aires de jeux (square Dunant, écoles, HLM Urquijo...)
 - Matériels pour équiper et moderniser les services de voiries, les espaces verts, informatiser les écoles et conforter les missions de service public

4 – La dette et la capacité d'autofinancement

Encours de la dette au 31 décembre 2012

Capital restant dû au 31 décembre 2012 :	19 254 558
Remboursement dette en capital en 2012 :	844 141
Emprunt nouveau réalisé en 2012 :	2 989 899
Remboursement Elgar en 2012 :	1 850 000
Capital restant dû au 31 décembre 2012 :	19 550 316
Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette	8

Depuis 2008, début du mandat, début de la crise économique :

- 1- Nous avons investi plus de 34 millions d'euros dans le développement de notre ville
- 2- Sans augmenter la dette communale
- 3- En maintenant une des fiscalités locales les plus basses d'Aquitaine
- 4- En dégageant en cinq ans plus de 11,5 millions d'euros d'autofinancement grâce aux réductions des dépenses de la collectivité.

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2012
Charges à caractère général (011)	5 172 022	4 974 466
Capacité d'autofinancement brute	1 414 391	2 336 765
CAPITAL de la dette au 31 décembre	20 063 000	19 550 316
Dépenses d'investissements : 34 738 000 €		

Le compte administratif 2012 est concordant en tous points au compte de gestion 2012 dressé par le receveur.

L'assemblée peut délibérer.

M. Duclercq

Je voudrais juste apporter quelques commentaires brefs sur ce compte administratif.

Vous nous avez montré des projections chiffrées, avec des pourcentages. J'aimerais mettre l'accent sur certains points de ce budget qui est une réalisation. Pour faire d'abord le constat suivant : nous avons une situation financière qui se tend. L'année dernière, le résultat global - lorsqu'on faisait sur l'exercice fonctionnement + équipements, hors report − on arrivait à un solde positif de 2.090.743 €; cette année, nous avœns un résultat global (fonctionnement + investissements) négatif à − 368.643 €. Personnellement, depuis que je suis de retour dans cette assemblée, c'est la première fois que je fais ce constat.

Deuxième remarque - j'y reviendrai plus tard dans le commentaire sur le budget primitif - un taux de couverture de subventions en AP-CP qui est très faible : 15 %.

Troisième commentaire : je ne porterai pas de jugement de valeur là-dessus mais le poids croissant de la fiscalité directe, le produit de l'impôt continue sa course (+ 3,4 %), sans augmentation des taux.

Quatrième commentaire : des dépenses réelles de fonctionnement, tant bien que mal maîtrisées (+ 2,5 %). Par contre, si l'on raisonne sur le noyau dur de ces dépenses (charges à caractère général, charges de personnel, dotations et subventions), nous arrivons à une augmentation de 3,5 %. En d'autres termes, c'est parce qu'on ne paie plus la taxe SRU – ce qui est une bonne chose – mais que l'on reverse moins de la taxe de séjour en atténuation de charges - ce qui est nettement moins vertueux - que l'on obtient cette maîtrise très relative.

J'avais juste un mot, peut-être cela rejoindra-t-il le vote du mois d'août 2011 concernant la taxe sur l'électricité : ce produit a bondi de 22 %. Je me rappelle que lorsque nous avions voté cette délibération en août 2011 sur la réforme du mode de calcul de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, nous avions débattu sur la valeur du coefficient multiplicateur et nous nous étions interrogés sur l'impact de cette mesure sur le portefeuille de l'usager et sur les caisses de la commune. Apparemment, la réponse est claire : commune gagnante – tant mieux pour elle – usagers perdants...

M. le Maire

Ce n'est pas énorme.

M. Duclercq

Non, mais l'augmentation est quand même notable.

Voilà, j'en ai terminé avec les commentaires que je voulais faire pour compléter votre présentation.

M. le Maire

Pour être exact - mais on peut toujours faire dire aux chiffres ce que l'on veut – il est bon de reprendre les reports car ceux-ci font partie intégrante du budget.

M. Duclercq

On est bien d'accord mais je compare exercice précédent/exercice actuel. Ce n'est pas une critique que je fais, c'est simplement pour montrer que la situation s'est tendue.

Puisque vous parlez de cela, je pense que le déficit d'investissement va impacter le budget d'investissement à venir. J'en parlerai plus tard.

M. Amaro

Je voulais juste souligner à nouveau le ratio de désendettement annoncé à 8 années, alors que les communes se désendettent en 4 ans. J'évoquerai tout à l'heure, lors de mon intervention sur le budget, une ou deux lignes sur le compte administratif.

M. le Maire

C'est maintenant le débat sur le compte administratif.

M. Amaro

Oui, mais ce sont simplement deux petites choses dont je parlerai tout à l'heure.

M. le Maire

Vous avez envie de vous distinguer.

M. Amaro

Pas du tout. Ce qui est important, c'est de savoir en combien d'années on se désendette.

M. le Maire

Depuis le temps que vous me dites que les communes se désendettent en 4 ans, j'ai cherché, et j'ai cherché, et j'ai cherché des statistiques nationales, régionales, etc... Il n'y en a pas.

M. Amaro

Il y a l'Observatoire des Finances Publiques. Je vais vous dire une chose : je me souviens en 2009, vous aviez dit qu'un an avant les élections, j'avais augmenté dans ma commune les taux d'impôts de 30 %. Je peux vous dire aujourd'hui que son endettement actuel est de 0. C'est pas mal.

M. le Maire

Ils se sont améliorés depuis que vous êtes parti, non?

M. Amaro

Essayez de faire aussi bien.

Mme Debarbieux

Je souhaiterais faire un commentaire sur une recette de fonctionnement, à la ligne «droits de stationnement», qui s'élève à 1.190.213 €. Au regard de ce montant conséquent, je comprends mieux vos réticences et votre manque d'ambition en matière de stationnement en périphérie avec navette. Cette organisation des transports irait à l'encontre de cette ressource et des intérêts de Vinci.

Ce choix n'est pas sans conséquence pour les luziens et les visiteurs :

- des automobilistes piégés car ils n'ont pas d'autre choix que de s'engager vers le centre ville avec le risque, au mieux, de tourner en rond, au pire, d'avoir une contravention;
- cette politique peut être contre-productive pour les commerçants du centre ville qui peuvent faire les frais du découragement ressenti par les automobilistes, consommateurs potentiels, qui décident, devant les encombrements de la ville, de ne pas s'y arrêter.

Un terrain, situé à proximité de l'entrée de l'autoroute sur la propriété anciennement «Top 16» s'est vendu récemment. Ce terrain était idéalement placé pour accueillir un parking d'entrée de ville. La ville aurait pu préempter. Ce n'est pas le choix que vous avez fait, je l'ai regretté en commission d'urbanisme.

De mon point de vue, au regard du peu d'opportunité foncière qui s'offre à nous, c'est un manque de vision non seulement sur le court terme, mais aussi sur le moyen et le long terme.

M. le Maire

Je vous laisse libre de vos propos. Nous allons passer aux comptes administratifs des budgets annexes.

N° 2 - Finances

<u>Budget général et budgets annexes : comptes administratifs 2012 : affectation des résultats</u>

M. le Maire expose:

Après le vote des comptes administratifs, le conseil municipal est amené à délibérer sur l'affectation des résultats :

□ **BUDGET GENERAL**

Déficit d'investissement

repris en dépense d'investissement: compte 001 - 242 602,72 €

Solde en déficit des Restes à réaliser - 76 238,14 €

Couverture du déficit

d'investissement

repris en recette d'investissement : compte 1068 318 840,86 €

Solde de l'excédent de fonctionnement

repris en recette de fonctionnement: compte 002 899 051,64 €

□ <u>BUDGET ANNEXE</u> : <u>CAMPING MUNICIPAL</u>

Couverture du déficit d'investissement

repris en recette d'investissement : compte 1068 23 396,84 €

Solde de l'excédent de fonctionnement

repris en recette de fonctionnement: compte 002 54 648,74 €

□ BUDGET ANNEXE – CINEMA LE REX

Excédent d'investissement

à reporter compte 001 74 508,20 €

Excédent de fonctionnement

à reporter compte 002 1 109,41 €

□ BUDGET ANNEXE – ALTURAN

Déficit d'investissement

à reporter compte 001 - 285 471,44 €

Déficit de fonctionnement

à reporter compte 002 - 23 209,43 €

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013.
- approuve les affectations des résultats des comptes administratifs 2012.

Budget général

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Cinéma le Rex

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Zone d'aménagement Alturan

Adopté à l'unanimité

N° 3 - Finances

Budget général et budgets annexes : comptes de gestion 2012 du trésorier principal de Saint Jean de Luz

M. le Maire expose :

Les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes sont des documents comptables établis par le trésorier principal à la clôture de l'exercice budgétaire. Leurs présentations retracent les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Les comptes de gestion 2012 sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2012.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les comptes de gestion 2012 du trésorier principal de Saint Jean de Luz.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve les comptes de gestion 2012 du trésorier principal de Saint Jean de Luz.

Adopté à l'unanimité

N° 4 - Finances

Budget primitif 2013 : budget général

M. le Maire expose :

Le projet de budget primitif 2013 de la commune porte sur un montant global de 36.823.099,12 € et traduit les orientations budgétaires débattues en séance du conseil municipal du 22 février 2013.

Le projet de budget 2013 est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Reste à réaliser et résultat reporté 2012	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	1 941 900.82	10 825 800.00	12 767 700.82
Recettes	1 623 059.96	11 144 640.86	12 767 700.82

Section de Fonctionnement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		24 055 398.30	24 055 398.30
Recettes	899 051.64	23 156 346.66	24 055 398.30

Il est proposé au conseil municipal:

- de voter le budget primitif 2013 (budget général):
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- décide de voter le budget primitif 2013 (budget général) :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement»

• Dépenses d'investissement

Adopté par 26 voix
7 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux,
MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

• Recettes d'investissement

Adopté par 26 voix
7 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux,
MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

• Dépenses de fonctionnement

Adopté par 26 voix
7 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux,
MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

• Recettes de fonctionnement

Adopté par 26 voix
7 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux,
MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Commentaires

M. le Maire

I - L'essentiel du budget 2013

	Un mo	ontant total de 36 823 009 €
		Section de fonctionnement 24 055 398 €
		Section d'investissement 12 767 701 €
	ъ	
-	Des re	cettes de fonctionnement en baisse
	u	Une baisse anticipée des droits de mutation
		Une diminution de la DGF de - 4.8%
		La poursuite de la politique de maîtrise des dépenses
		Baisse des charges à caractère général de – 3.45 %
		Hausse limitée des charges de personnel de + 1.95 %
		Une hausse des subventions au secteur social de + 8.2 %
	Une p	olitique fiscale en faveur des résidences principales
		Un rééquilibrage entre les taux communaux et intercommunaux neutre pour
	_	le contribuable
		Des taux qui restent parmi les plus bas de la Région Aquitaine
		Une politique d'abattements tournée vers les ménages luziens
		Une politique d'investissements soutenue : 9 029 800 €
		5 330 500 €en faveur des équipements
		3 699 300 €en faveur de l'amélioration du cadre de vie
		396 000 €en faveur des participations et subventions d'équipements

■ Des choix et des orientations tenant compte d'une dette maîtrisée.

II – La section de fonctionnement Dépenses et Recettes

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

21 132 869 € de dépenses réelles / 22 756 346 € **d** recettes réelles soit des recettes supérieures de 1 623 477 € à nosdépenses

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	BP 2013	
Charges à caractère général	4 876 915	
Charges de personnel	10 480 000	
Atténuation de produits	480 000	
Autres charges gestion	4 425 954	
Charges financières	750 000	
Charges exceptionnelles	70 000	
Dépenses imprévues	50 000	
Total des dépenses réelles	21 132 869	

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	BP 2013	
Atténuation de charges	110 000	
Produits des services	970 335	
Impôts et taxes	16 880 874	
Dotations et participations	4 108 093	
Autres produits gestion	569 444	
Produits financiers	600	
Produits exceptionnels	117 000	
Total des recettes réelles	22 756 346	

Ordre entre sections TOTAUX	2 150 000 24 055 398
Virement à la sect. d'investis.	772 529

Excédent reporté Fonct.n-1	899 052
Ordre entre sections	400 000
TOTAUX	24 055 398

Les dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées : + 1.34 %

- Des charges à caractère général en baisse de 3.45 % à 4 876 915 €
- des animations culturelles et commerciales prévues en subvention au chapitre 65 «autres charges de gestion» pour 90 000 €
- des frais de transport scolaires transférés pour 85 000 €
- Des dépenses de personnel en augmentation de 1.95 % à 10 480 000 € (49.6 % du budget de fonctionnement)
- Une augmentation de 6.17 % des autres charges de gestion courante :
- ✓ 2 751 113 € de subventions aux associations (dont plus de 45 % pour le CCAS et le Centre Social Sagardian)
- ✓ 656 752 € de contingent SDIS (+ 3.5 %)

Subventions communales versées aux associations par secteur

Maintien des subventions avec un montant total de 2 751 113 €

Subventions aux associations sportives	343 443 €
Subventions aux associations culturelles	336 867 €
Subventions aux associations sportives scolaires	9 327 €
Subventions aux associations Mer et Littoral	16 400 €
Subventions à caractère social et familial	1 246 058 €
Subventions famille petite enfance, enfance, éducation et jeunesse	79 850 €
Subventions développement économique, emploi, animations de la ville et jumelage	683 320 €
Subventions urbanisme habitat aménagement et développement durable	4 348 €
Subventions diverses	31 500 €
TOTAL	2 751 113 €

Des recettes réelles de fonctionnement qui n'évoluent que de + 0.35%

Il s'agit principalement:

- Les impôts locaux : 8 220 716 €
- L'attribution de compensation de la Taxe professionnelle : 4 090 623 €versée par la Communauté d'Agglomération en baisse de 450 000 €

- **Les dotations et participations : 4 108 093 € dont** la dotation globale de fonctionnement (DGF) établie à ce jour à 3 323 656 € (3 487 332 € en 2012, 3 553 293 € en 2011 et 3 617 000 € en 2010).
- Des recettes internes évaluées avec prudence à 3 030 000 €

- Droits de mutation : 1 250 000 €

Rappel CA 2012 : 1 332 473 € et CA 2011 : 1 682 403 €

- Droits de stationnement : 1 200 000 €

Rappel CA 2012: 1 190 214 € et CA 2011: 1 185 426 €

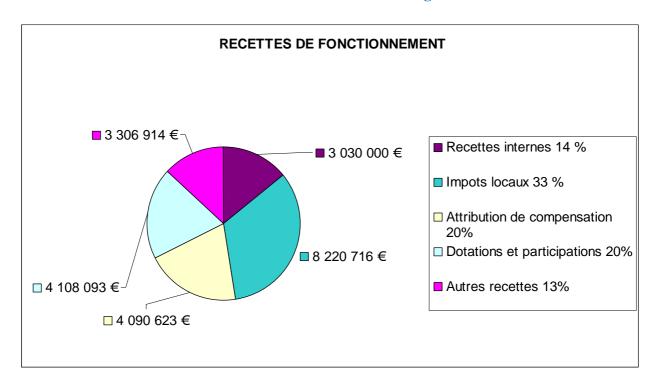
- Produits des jeux de Casino : 580 000 €

Rappel CA 2012 : 550 526 € et CA 2011 : 696 215 €

Le désengagement financier de l'Etat

- **Baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2013** d'un montant de 163 676 €
- Suppression de la compensation de la taxe «appareils ménagers»
- Pénalisation de la commune pour cause de non mobilisation de son potentiel fiscal
 - Baisse annoncée des concours financiers de l'Etat de 1.5 milliards supplémentaires en 2014 et de 3 milliards en 2015 (Source : Comité des finances locales)

Les recettes de fonctionnement du Budget 2013



III – FISCALITE : un rééquilibrage des taux communaux et intercommunaux

Une variation des taux sans incidence pour les ménages

- Suite à la création au 1^{er} janvier 2013 de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque et au transfert des compétences «transport» et «eaux pluviales», un rééquilibrage mécanique des taux d'imposition communaux et intercommunaux sera opéré en 2013.
- Cet ajustement, sans incidence pour le contribuable, vise à compenser la baisse de l'attribution de compensation communautaire.
- Cette hausse des taux communaux (équivalente à un produit de + 450 000 €) sera donc contrebalancée par une baisse équivalente de la fiscalité du Syndicat de la Baie de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure (- 450 000 €), assurant une neutralité financière de cette opération pour les contribuables luziens et cibouriens.

Taux d'imposition

Libellés	Bases 2013	*Variation des bases (%)	Taux 2012	Taux 2013	Produit 2013
Taxe d'habitation	39 927 000	2,39%	10,74%	11,36%	4 535 707
TFPB	32 690 000	2,44%	10,51%	11,12%	3 635 128
TFPNB	263 500	-4,78%	17,89%	18,93%	49 881
TOTAL	72 880 500	2,39%			8 220 716

La fiscalité de Saint-Jean-de-Luz Des taux parmi les plus bas de la région Aquitaine

Taxe d'habitation:

* 3ème taux le plus bas des Pyrénées-Atlantiques (villes de + de 10.000 habitants)

* 3ème taux le plus bas de la Région Aquitaine (villes de + de 10.000 habitants)

Taux de taxe d'habitation (en %)				
Lons	9,46			
Oloron-Sainte-Marie	10,64			
Saint-Jean-de-Luz 2013	11,36			
Lescar	12,31			
Hendaye	14,09			
Billère	16,34			
Orthez	17,67			
Biarritz	19,73			
Pau	22,48			
Anglet	22,57			
Bayonne	26,44			
Moyenne départementale	16,60			
Moyenne régionale	18,75			

Des taux parmi les plus bas de la région Aquitaine

Taxe sur le foncier bâti

Taux le plus bas des 43 villes de + de 10.000 habitants de la Région Aquitaine

Taux de taxe sur le foncier bâti (en %)				
Saint-Jean-de-Luz 2013	11,12			
Lescar	12,31			
Hendaye	12,98			
Oloron-Sainte-Marie	13,20			
Biarritz	15,09			
Anglet	16,08			
Lons	16,60			
Bayonne	19,32			
Billère	22,30			
Orthez	23,34			
Pau	25,10			
Moyenne départementale	17,00			
Moyenne régionale	25,65			

Un dispositif fiscal en faveur des résidences principales

|--|

Taux Taxe d'Habitation: 11.36%

ABATTEMENTS CUMULATIFS

Abattement général à la base :

Taux maximum: 15% de la valeur

locative

Abattement pour charges de famille :

Taux maximum : 20% pour les 2 premières personnes à charge et **25%** à partir de la 3^{ème} personne à charge. Abattement au profit des personnes

handicapées ou invalides :

10% de la valeur locative

DEGREVEMENT POUR REVENUS MODESTES

Institué par la Loi de Finances 2000 / **appliqué depuis 2001**

EXONERATIONS

1082 foyers Luziens totalement exonérés (soit 15% des résidences principales) RÉSIDENCES SECONDAIRES

Taux Taxe d'habitation : 11.36%

ABATTEMENTS

Aucun

DEGREVEMENTS

Aucun

Aucune

LOGEMENTS VACANTS

Taux Taxe d'Habitation: 11.36%

Annulé - Dispositif Duflot

ABATTEMENTS

Aucun

Annulé - Dispositif Duflot

DEGREVEMENTS

Aucun

<u>exonerations</u>

Annulé - Dispositif Duflot

EXONERATIONS

Aucune

IV - La section d'investissement

Vue d'ensemble BP 2013 Section de d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	BP 2013	
Remboursement d'emprunts	1 000 000	
Développement des équipements (dépenses en AP/CP)	5 330 500	
Amélioration du cadre de vie	3 699 300	
Participations	396 000	
RESTES A REALISER 2012	1 699 298	
Solde d'exécution en investissement	242 602	
Autres immobilisations financières		
Ordre entre sections	400 000	
TOTAUX	12 767 700	

Recettes d'investissement				
Chapitre	BP 2013			
Emprunts	300 000			
Subventions d'investissement	2 806 000			
Dotations (TLE – FCTVA- Excédent de fonctionnement n-1)	1 516 111			
Solde d'exécution en investissement				
RESTES A REALISER 2012	1 623 060			
Cessions d'immobilisations	3 600 000			
Virement de la section de fonctionnement	772 529			
Ordre entre sections	2 150 000			
TOTAUX	12 767 700			

Les opérations d'investissement : 9 425 800 €

Le développement des équipements votés au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) : 5 330 500 €
Les dépenses d'amélioration du cadre de vie : 3 699 300 €

■ Les participations : 396 000 €

Développement des équipements : 5 330 500 € (subventions attendues : 1 710 000 € soit 32%)

Parvis des halles Subventions attendues 200 000 €	72 000 €
Construction locaux communaux à Ur Mendi Subventions attendues 60 000€	2 500 €
Restructuration des bâtiments scolaires Subventions attendues 400 000 €	2 428 000 €
Participation construction logements HLM Subventions attendues 100 000 €	430 000 €
Véloroute Nord / Sud Subventions attendues 700 000 €	1 098 000 €
Travaux sur le littoral	150 000 €
Carrefour glratolre Erromardle Subventions attendues 250 000 €	600 000 €
Maison des associations	100 000 €
Déplacement des services techniques	400 000 €
Extension Gymnase Ravel	50 000 €

Amélioration du cadre de vie, du patrimoine et des services aux luziens: 3 699 300€

Requalification des espaces publics (équipements et mobiliers urbains, espaces verts, éclairage public, ré-ensablement plage)	731 100 €
Amélioration et création d'infrastructures de voiries	900 000 €
Projet Urbain Partenarial à Karsinénea remboursé en totalité par le partenaire	500 000 €
Réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs (Création hangar UR-YOKO, reprise bandeaux et peintures façade gymnase Urdazuri)	330 600 €
Réhabilitation et mise aux normes du patrimoine immobilier communal (Pergola, auditorium, ancienne école d'Acotz, réfection murs et peinture Sagardian, chauffage église, peinture gare routière, réfection mur clôture cimetière Aice Errota)	496 000 €
Rénovation des infrastructures scolaires et culturelles (Etanchéité et menuiseries école maternelle du centre, menuiseries médiathèque)	54 600 €
Travaux de mise en accessibilité (Villa Ducontenia, grillerie de sardines, toilettes publiques Charles Lebout)	270 000 €
Acquisition d'équipements destinés à améliorer le service à la population (matériel de transport, signalétique urbaine, matériel Handiplage, informatique service public et écoles)	417 000 €

Les recettes d'investissement : 8 122 110 €

■ Emprunt : 300 000 €

■ Subventions d'équipements: 1 756 000 €

Produit des amendes de police : 450 000 €
Proiet Unit des Portes priel à Marsin (non partiel à Mars

Projet Urbain Partenarial à Karsinénea : 500 000 €

■ Taxes d'urbanisme : 440 000 €

■ FCTVA: 757 270 €

Excédent de fonctionnement 2012 318 840 €

Cession d'immobilisations : 3 600 000 €

-Les érables 2 100 000

- -logement Erdian 400 000
- -logements Urdazuri 400 000
- -terrain 700 000

Je voudrais faire une petite parenthèse pour parler des cessions d'immobilisation. J'ai lu dans la presse qu'on nous reproche de «vendre les bijoux de famille». Je juge que ce sont des propos excessifs et inappropriés. C'est un sujet important qui ne mérite pas qu'on en rie mais qui mérite de la précision et de la clarté.

Je souhaite, de manière tout à fait solennelle, couper court à toutes les rumeurs pré-électorales et les fantasmes alimentés par certains au sujet de la gestion du patrimoine communal.

Je vais revenir en détail sur ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

1 - Le logement de la résidence Erdian

- Nous vendons aujourd'hui au prix des domaines cet appartement isolé dans un immeuble d'une quarantaine de logements privés. Il appartient au domaine privé de la commune. Il est aujourd'hui inoccupé, il ne rapporte rien à la ville, et coûte aux contribuables en entretien et en charges de copropriété.
- Les bailleurs sociaux ne sont pas intéressés par ce type d'acquisition car la multiplication de logements isolés est une contrainte pour la gestion d'un parc social.
- Lorsque des opportunités se présentent, nous savons les saisir : dans le même immeuble, je vous rappelle que nous avons aménagé en 2010 le rez-de-chaussée (qui fait également partie du patrimoine communal) pour y installer le CCAS.
- <u>Bilan de cette opération</u>: la commune se sépare d'un logement vieillissant et inadapté à ses besoins. C'est 390.000 € pour la commune qui serviront à financer de nouveaux équipements, du patrimoine neuf.

2 - Les anciens logements de fonction d'Urdazuri

• Il s'agit d'un ensemble que nous allons céder à l'Office 64 de l'Habitat, deux logements qui étaient autrefois affectés aux instituteurs. Nous allons céder cette parcelle à l'Office 64 de l'Habitat <u>qui est un office public</u>. Je vous annonce d'ailleurs ce soir que nous allons pouvoir y construire 10 logements en location-accession sociale à la propriété.

• Bilan de cette opération :

- Aujourd'hui c'est une recette nette de 370.000 €pour la commune qui servira à financer de nouveaux équipements, du patrimoine neuf.
- L'Office 64, de son côté, réalise une opération équilibrée qui permettra le logement pérenne de 10 familles luziennes.

3 - L'aménagement de l'îlot des Erables

• En l'espace d'une dizaine d'années, nous avons acquis ces parcelles pour réaliser une opération d'aménagement globale et de qualité du quartier des Halles. Ces parcelles n'appartiennent pas au patrimoine historique de la commune. Nous les avons achetées.

Le bilan de cette opération :

- Aujourd'hui, c'est pour la commune une recette nette de 2.100.000 € sur la vente et de 600.000 € sur les taxes liées au stationnement. Ces 2.600.000 € sont inclus dans le budget et serviront à financer de nouveaux équipements, du patrimoine neuf.
- En retour, sur cet îlot, après avoir acheté pendant des années, nous avons déjà un cinéma et un parking souterrain. Dans quelques mois débutera une opération de 48 logements privés et de 21 logements locatifs sociaux que l'Office 64 gèrera, ainsi que des commerces entièrement rénovés.

4 - La vente des terrains de la route d'Ahetze

- Nous avons cédé un terrain à vocation économique au PLU de 11.000 m², zone de Jalday, à une entreprise pour y installer son siège.
- Bilan de cette opération :
- Aujourd'hui, c'est une recette nette de 700.000 € pour la commune qui servira à financer de nouveaux équipements et du patrimoine neuf.
- A terme, ce sont 350 emplois sur ce site. Construire de nouveaux logements à Saint Jean de Luz, c'est nécessaire. Mais donner de l'emploi à ceux qui les occupent, c'est prioritaire.

Il ne s'agit pas de vendre des «bijoux de famille», nous ne soldons pas la ville aux promoteurs : nous parlons d'aménagement de notre territoire communal.

Nous vendons une partie minime de notre patrimoine vieillissant ou peu utilisé pour investir dans du patrimoine neuf, créer des logements pour tous et développer l'emploi sur la commune.

C'est une logique que chaque famille est aujourd'hui capable de comprendre car c'est une gestion en bon père de famille.

Il ne s'agit pas de «boucher les trous», de trouver des liquidités, en vendant du patrimoine. On «bouche les trous» quand on a des déficits. Où voyez-vous aujourd'hui des déficits à Saint Jean de Luz?

Quand je lis vos propos, pas plus tard que ce matin, le seul déficit que j'observe, c'est votre déficit de vision pour Saint Jean de Luz et de réalisme face aux enjeux des finances publiques. C'est votre déficit de projet pour notre ville.

Les finances de Saint Jean de Luz ne sont pas les finances de l'Etat, et heureusement. Et je peux vous dire que de nombreuses communes nous les envient.

Notre principale richesse, c'est presque un luxe aujourd'hui, est que notre situation financière nous permet encore de faire des choix.

- Nous avons un patrimoine cumulé de 120 millions d'euros.
- Nous avons une dette inférieure à 20 millions, qui est totalement contenue depuis 2008.
- Nous avons des taux d'imposition particulièrement bas, la Chambre Régionale des Comptes me l'a reproché à l'occasion de son dernier contrôle.

Alors aujourd'hui, dans un contexte extrêmement difficile pour les français, pour les luziens, pour toutes les collectivités, quels sont mes choix?

- Une hausse massive des impôts locaux? Elle serait possible car nous avons les marges. Et bien, non, ce n'est pas mon choix.
- Une augmentation de la dette communale? Elle serait également possible car les banques acceptent de nous prêter. Et bien pourtant, non, ce n'est pas mon choix.
- Vendre deux logements et des parcelles du domaine communal privé (dont 99 % des luziens ignoraient même l'existence) pour créer des équipements publics neufs et enrichir notre patrimoine. Et bien, oui, c'est ce que nous souhaitons faire et c'est ce que nous faisons.

C'est un choix que j'assume entièrement car la vocation d'une commune n'est pas d'accumuler sans cesse et de manière stérile du patrimoine. Ni de spéculer.

Aujourd'hui, vous mettez sur la table le Monopoly de Saint Jean de Luz dans le but, avant tout électoraliste, d'effrayer les luziens. Gérer le présent et anticiper l'avenir d'une ville comme la nôtre, ce n'est pas un jeu.

Le patrimoine, qu'il soit privé ou public, est un placement : notre responsabilité c'est de savoir le valoriser au bon moment, au profit de tous les luziens.

Nous continuons maintenant sur le détail du budget communal.

V – La dette budgétaire

> Capital restant dû au 31 décembre 2012 : 19 550 316 €

Remboursement dette en capital 2013 : - 1 000 000

> Emprunt inscrit en restes à réaliser 2012 : 1 000 000€

> Emprunt nouveau au budget primitif 2013 : 300 000

<u>Total dette budgétaire prévisionnelle</u>:

19 850 316 € (Montant maximum inscrit en cas de réalisation à 100% des investissements)

VI – Les ratios budgétaires

Ratios	Informations financières	Valeurs / population INSEE 14 232 hab	Valeurs / population DGF 19 811 hab	Moyenne nationale de la strate 10.000 / 20.000 hab.
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 485	1 067	1 089
2	Produit des impositions directes / population	578	415	508
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 599	1 149	1 308
4	Dépenses d'équipement brut / population	852	612	304
5	Encours de la dette / population	1 395	1002	961
6	Dotation Globale de Fonctionnement / population	233	168	253
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,59%	49,59%	56,90%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	65,51%	65,51%	98,20%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,26%	97,26%	90%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53,28%	53,28%	23,20%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,23%	87,23%	73,40%

Le budget 2013 en résumé

Dans un contexte budgétaire marqué par une diminution importante des recettes et un désengagement brutal de l'Etat, les collectivités restent le principal levier d'investissement local et, dans bien des cas, le premier rempart contre les précarités.

Dans ce cadre contraint et dans la continuité du Compte Administratif 2012, le Budget Primitif 2013 se caractérise par :

- l'effort porté sur la limitation des dépenses internes de fonctionnement
- le **respect** du contribuable
- la **volonté** d'investir pour développer la ville et améliorer notre cadre de vie
- la **maîtrise** de la dette communale qui reste en 2013 inférieure à ce qu'elle était en 2008, au début de la crise.

M. Amaro

Vous avez été particulièrement complet aujourd'hui, M. le Maire, sur le budget, je vous félicite. Je voudrais vous féliciter d'une manière particulière sur une chose que j'ai été très heureux de lire : c'est la première fois, lorsque vous vous adressez à vos collègues, que la phrase d'introduction n'est pas simplement «chère Madame, cher Monsieur» - je vous en avais fait la remarque il y a deux mois – mais la mention «chers collègues», et je l'apprécie tout particulièrement.

En ce qui concerne notre budget, voici mon intervention.

Comme je l'ai dit précédemment, je ne suis pas intervenu sur le compte administratif 2012 car nous nous sommes exprimés sur le sujet lors du dernier DOB. Mais pour l'examen du BP 2013, nous n'allons pas nous attarder sur les chapitres et les articles, quels sont ceux dont les lignes augmentent ou baissent par rapport au budget précédent. Nous allons examiner l'essentiel.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 21.132.000 € et les recettes réelles à 22.756.000 €. La CAF brute hors travaux en régie est donc de 1.624.000 € et la CAF nette, c'est-à-dire l'autofinancement net, est de 624.000 €. Ce sont des fonds propres, trop faibles afin de faire face aux investissements. Soit on a un emprunt important, nous allons le voir, soit on a une vente du patrimoine communal.

L'incontournable ratio de l'analyse financière, que nous donnons chaque année depuis 2008, est le ratio du désendettement. La dette affichée à 19.850.000 € rapprochée de la CAF brute implique 12,2 années afin de vous désendetter mais, pour être totalement exact, il faut ajouter la dette communale supplémentaire soit les 300.000 € portés par l'EPFL – il s'agit du projet rue Axular - qu'il faudra bien rembourser, ce qui donne une dette réelle de 20.150.000 €.

M. le Maire

Je vous arrête de suite pour ne pas vous laisser continuer dans l'erreur. L'EPFL est propriétaire du terrain qu'il a acheté, et il porte le projet pour la commune.

M. Amaro

Evidemment.

M. le Maire

Ce n'est pas la commune qui est propriétaire, nous ne faisons que payer des intérêts à l'EPFL.

M. Amaro

Il le porte pour vous mais vous auriez très bien pu l'acheter vous-même. Et ces 300.000 €, il faudra bien les rembourser un jour.

M. le Maire

Vous êtes dans l'erreur, votre démonstration est déjà fausse. Deuxième chose fausse. Le ratio de désendettement se calcule au compte administratif et non au budget.

M. Amaro

On n'a pas le compte administratif! Et on ne l'aura pas.

Je continue. L'EPFL vous porte 300.000 €, si vous aviez acheté...

M. le Maire

Non, c'est faux. Je suis désolé mais vous dites des choses erronées. Continuez dans votre démonstration fausse.

M. Amaro

Vous avez fait une DIA que vous avez fait porter par l'EPFL.

M. le Maire

Qui a acheté?

M. Amaro

J'ai eu un entretien à l'époque avec le directeur de l'EPFL et je sais ce que vous allez faire : vous comptez acheter le terrain, vous allez peut-être l'exproprier, mais vous voulez faire également une résidence avec des logements privés. Vous travaillez depuis six mois sur ce dossier, je suis désolé de vous le dire...

M. le Maire

N'accumulez pas les erreurs. Vous savez que l'EPFL ne participe qu'à condition que ce soit du logement social. Ne continuez pas dans l'erreur.

M. Amaro

J'ai eu au téléphone le directeur de l'EPFL, alors je peux vous le dire : vous allez faire une résidence privée et il y aura bien sûr 30 % de locatif social, comme le prévoit la loi. Je ne vous crois pas, je crois plus le directeur de l'EPFL.

M. le Maire

Ne me croyez pas.

M. Amaro

Je demande qu'on fasse une enquête auprès du directeur de l'EPFL, il vous le dira.

M. le Maire

Faites toutes les enquêtes que vous voulez. Je le redis : l'EPFL participe lorsque l'opération comporte du logement social. Cela fait partie de ses statuts. Mais continuez dans le faux.

M. Amaro

Une autre remarque : vous avez remboursé une dette en capital de 1 million d'euros sur 2013. Pourquoi? Afin que la dette diminue par rapport à votre première prévision puisque vous savez parfaitement, comme moi, que le budget se prépare en plusieurs mois : on commence à le préparer en novembre/décembre, on fait les premières projections, puis on ajuste.

Or, vous avez modifié le crédit de paiement de 1.400.000 € prévu pour la Maison des Associations en 2013 qui, désormais, est inscrit en 2014. C'est dans votre dossier. Il reste en 2013 une inscription de 100.000 €. Voilà pourquoi votre dette est inférieure à 20.000.000 €. Et hop, le tour est joué, et la dette diminue d'1 million d'euros. Sans cette manipulation, la dette budgétaire prévisionnelle aurait atteint 21.150.000 € - je sais que vous n'êtes pas d'accord sur les 300.000 € - soit un désendettement en 13 années – je sais, comme vous, comment fonctionnent les finances d'une commune.

Puisque vous avez rappelé les chiffres de 2008, je souhaite pour ma part vous rappeler ce que je vous disais dans cette enceinte le 25 avril 2008, lors du vote du BP, quelques jours après notre élection :

«Si vous ne diminuez pas vos dépenses de fonctionnement, on assistera dans les années qui viennent inéluctablement à une détérioration importante des finances communales. Nous vous le redisons encore M. le Maire et nous prenons date pour l'avenir.»

Nous y sommes.

C'est aussi votre bilan qui a transparu tout au long de votre exposé et c'est aussi votre bilan qui va transparaître tout au long de nos propos.

En 2007 et 2008, M. le Maire, vous avez dû emprunter afin de payer vos annuités du capital, ce qui est interdit par la loi. Je vais vous dire les montants : 536.000 € en 2007 et 100.000 € en 2008. Vous aviez bien mal commencé votre mandat, et vous le terminez mal.

Une capacité de désendettement entre 11 et 12 années situe les finances de cette ville dans une zone dangereuse selon l'expression des chambres régionales des comptes, et vous êtes un peu au-delà.

Vous en connaissez la cause, nous l'avons dit à chaque budget : vos dépenses de fonctionnement sont trop importantes et, si je regarde le CA 2008 et le CA 2012, les dépenses de fonctionnement n'ont pas diminué, elles ont augmenté.

Il faut remarquer d'autre part, en ce qui concerne les dépenses de personnel, que les quelques 290/300 agents territoriaux équivalent temps plein plombent les dépenses de fonctionnement. Je l'ai déjà évoqué et, à partir des documents émanant de vos services, j'ai obtenu ce nombre. C'est un constat, M. le Maire. Bien sûr, nous n'avons que le CA 2012 et le BP 2013 mais, en 2012, les dépenses de personnel s'élevaient à 10.280.000 €. Elles atteignent 10.480.000 €. Donc 200.000 € de frais de personnel supplémentaires en une année. Cela n'arrive pas par l'opération du Saint Esprit.

Puisque nous en sommes aux dépenses de personnel, examinons les dépenses de personnel à partir du CA 2007 que nous avons voté c'est-à dire 9.122.000 € et 10.480.000 € au BP 2013, soit une augmentation de 1.358.000 € alors que le point d'indice est gelé depuis 3 ans. C'est énorme.

Le BP annonce un prévisionnel de 21.132.000 €. Tantque les dépenses de fonctionnement ne seront pas diminuées, vous ne pourrez obtenir une CAF nette de 3 millions d'euros, montant indispensable afin de ne pas trop emprunter et de rétablir pas à pas une saine situation financière. D'ailleurs, ce sont probablement d'autres qui s'y attelleront.

Venons-en aux investissements.

Nous sommes dans une année électoraliste, votre budget le confirme, mais je n'y vois aucun inconvénient. Il est évident que l'année précédant les élections, on en fait toujours un peu plus, c'est tout à fait normal, je vous l'ai dit en commission des finances.

Alors cette année, M. le Maire, pour pallier une insuffisance d'autofinancement net, vous vendez le patrimoine communal, ce que nous avions annoncé à plusieurs reprises, et l'année dernière encore.

Afin de boucler le budget d'investissement, vous vendez des propriétés communales pour 3.600.000 € - ce que vous appelez pudiquement la gestion active du patrimoine communal. Il y a la dalle des Erables pour 2.100.000 €, je ne vais pas reprendre les derniers chiffres que vous avez évoqués. Ma collègue interviendra après moi – à la façon de M. Lafitte – pour continuer l'exposé sur les finances, avec votre autorisation.

Vous avez inscrit les recettes des cessions mais elles ne sont pas chez le comptable du trésor. Lorsque je vous avais dit que vous alliez «monter une usine à gaz» avec huit ou neuf conditions suspensives pour l'îlot des Erables, vous vous êtes insurgé, vous m'avez dit «non, ce n'est pas pour avoir l'argent». Et aujourd'hui, vous dites que vous avez inscrit cette somme de 2.100.000 €. Reprenez les PV, vous le lirez.

Donc, vous avez inscrit les recettes des cessions mais elles ne sont pas chez le comptable du trésor et il eut été préférable de les inscrire lors de leur réalisation par des décisions budgétaires modificatives.

Oui, M. le Maire, vous terminez mal votre mandat en étant obligé de vendre du patrimoine communal. Cette gestion financière atteint aujourd'hui son paroxysme et révèle encore une fois votre inaptitude à une gestion vertueuse en bon père de famille.

Pour terminer, je voudrais vous dire ceci : c'est notre dernier budget et je souhaite évoquer en conclusion, une nouvelle fois, vos promesses électorales sur lesquelles vous avez été élu et qui ne seront pas honorées : créer un pôle seniors dépendance, rénover le fronton municipal, rénover l'auditorium Ravel, équiper tous les bâtiments publics en énergie renouvelable, développer les jumelages européens, reconfigurer les anciens tennis couverts, ouvrir une maison des jeunes, organiser un dispositif de prêt de vélos, soutien à la pêche – elle a plutôt été coulée que soutenue.

La Maison des Association annoncée il y a deux ans, faute de crédits, ne sera pas réalisée. Merci pour les associations. Cette Maison ne verra donc pas, avant la fin de votre mandat, un parpaing posé.

En 2008, vous aviez dit ce que vous alliez faire durant votre mandat, mais vous n'avez pas fait ce que vous aviez dit. Il y a tromperie. Bientôt, il vous faudra rendre des comptes aux électeurs quand vous déclinerez ce bilan, M. le Maire. Ce bilan ne sera pas seulement le vôtre, il sera celui de la majorité tout entière.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Jariod

M. le Maire, je souhaite revenir de manière très précise sur l'îlot des Erables. Comme mon collègue Emile Amaro l'a dit lors d'une précédente réunion du conseil municipal, vous nous donnez le prix de vente du foncier des Erables mais vous ne donnez pas les coûts d'acquisition. Je vais énumérer toutes les acquisitions depuis 2001, très précisément :

Acquisitions	Années	Montants en francs	Euros courants	Euros constants
Le Sélect	2001	3.900.000 Frs	594.551,00 €	745.765,00 €
Les Galeries	2001	300.000 Frs	198.183,00 €	248.58700 €
Le Magic	2003		2.027.571,00 €	2.454.392,00 €
Elissalt Etchart	2003		732.000,00 €	886.092,00 €
Tréfond Delgue	2007		10.950,00 €	12.287,00 €
Subventions DSP	2007-2008		1.570.000,00 €	1.735.92000 €
Etanchéïté de la dalle	2009		314.226,00 €	337.932,00 €
Consolidation de la dalle	2009		300.000,00 €	322.633,00 €
Totaux			5.747.481,00 €	6.743.608,00 €

Le montant total des acquisitions s'élève à 5.747.481 en euros courants mais à 6.743.608 en euros constants (référence INSEE mars 2013).

In fine, toutes ces acquisitions foncières n'avaient qu'un seul but : livrer le centre ville aux promoteurs privés. Et ne venez pas nous parler des logements locatifs des Erables, car ils sont le simple résultat du PLH de l'ancienne communauté des communes. Les seuls logements sociaux, ce sont ceux d'Elgar, avec trop d'accession sociale, on l'a déjà dit et redit.

La différence entre le coût des acquisitions, soit 6.743.600 € constants, et le prix descessions, soit 2.100.000 €, que vous avez inscrits au budget mais non encore encaissés, est donc un déficit de 4.643.600 €. Et j'ajoute, M. le Maire, bs 2.000.000 € de l'ex-médiathèque.

Quelles belles opérations financières, au profit de qui? Je me le demande, et certainement pas des contribuables luziens!

Vous nous avez dit tout à l'heure qu'on aurait un parking : certes mais, si j'ai bien calculé, dans 70 ans! Les luziens payent aujourd'hui.

M. le Maire

Je réponds à Mme Jariod tout de suite, tellement c'est énorme. Nous avons bien acheté pour 5.500.000 € l'ensemble du foncier des Erables. Les gens de mauvaise foi disent : la commune vend 2.100.000 € à un promoteur privé, qui s'en met plein les poches, au détriment des luziens, etc... bref, tout ce que vous venez de dire.

La réalité, aujourd'hui, est la suivante : le parking «Cœur de Ville» est dans le patrimoine communal et valorisé à 7 millions d'euros. Arrêtez de m'interrompre, je ne vous donne pas la parole. Je répète : le parking est dans le patrimoine communal, les 7 millions d'euros sont dans le patrimoine communal. Arrêtez de dire n'importe quoi, renseignez-vous. Cela fait cinq ans que vous faites des «copier-coller», arrêtez!

Ce qui est délégué, pour 35 ou 40 ans, c'est la gestion du parking. Mais pour le reste – et le contrat le stipule bien - les 7 millions sont valorisés et intégrés dans le patrimoine communal.

J'atteste la véracité de ce que je viens de dire. Je suis très étonné de vos approximations, M. Amaro, ainsi que celles de Mme Jariod, sur les chiffres. Lorsqu'on veut être crédible, on donne des chiffres vrais.

M. Amaro

Comment calculez-vous les 7 millions? Combien a coûté la construction du parking? Je vais vous donner la réponse : 15 millions d'euros.

M. le Maire

Vous le savez comment?

M. Amaro

Par les chiffres officiels.

M. le Maire

Lesquels?

M. Amaro

Lors de l'inauguration, j'ai posé la question à Vinci et on m'a fait cette réponse, que j'ai crue.

Mme Jariod

Les chiffres que j'ai cités m'ont été fournis par vos services. Alors, ne me dites pas qu'ils sont approximatifs.

M. le Maire

Je vous parle des achats, à l'époque où Mme Alliot-Marie était maire, puis moi-même par la suite. C'est nous qui avons acheté cette propriété afin de l'aménager.

M. Amaro

Et le retour dans combien d'années?

M. le Maire

Pensez à vos enfants! Concernant le cinéma, nous avons fait un bail à construction pour 3.200.000 €. C'est donc un immeuble qui reviendra àla ville.

M. Amaro

Dans 45 ans! Voire plus s'il y a une prolongation du bail. Ce sont les contribuables actuels qui payent! Ni vous, ni moi, ne serons là.

M. le Maire

M. Amaro, Mme Jariod, je suis désolé de vous dire que je ne fais absolument pas confiance à vos chiffres et que je passe la parole à Mme Debarbieux.

Mme Debarbieux

On aborde l'examen du dernier budget de ce mandat.

M. le Maire

Certes, on aborde le dernier budget, mais on a besoin de travailler encore pendant un an.

Mme Debarbieux

Au début de ce mandat, vous sembliez accorder un certain intérêt à la proposition faite par les élus de gauche concernant la réalisation d'une résidence seniors, à travers une ligne budgétaire pour réaliser une étude. Aujourd'hui, il n'en reste rien, on efface tout.

Dommage car vous auriez pu mettre à profit ce temps pour, a minima, organiser une consultation sur ce thème. Les besoins sont réels et vous le savez bien.

Le logement et l'habitat «fil rouge de votre mandat» dites-vous. Au regard de la situation sociale qui s'est bien dégradée au fil de ces dernière années et du retard pris dans ce domaine, j'estime pour ma part que l'effort budgétaire n'est pas à la hauteur des besoins.

Réaliser et subventionner 30 % de logements locatifs sociaux alors que, dans le même temps, on construit 70 % de logement privés, n'est pas une réponse appropriée à la demande. Je vous accorde bien volontiers que vous ne pouvez pas faire l'effort tout seul, il faut que l'Etat aide.

M. Duclercq

Je vais commencer par réagir à ce que vous avez dit tout à l'heure. Je pense que vous avez quelque peu «allumé le feu» en disant que l'opposition – je ne sais pas à qui vous vous adressiez – avait un problème de vision. Je ne pense pas que nous ayons un problème de vision, c'est simplement que nous n'avons pas la même vision, ce qui est différent. L'appréciation de la vision sera décidée par ceux qui vont élire l'équipe en charge de la prochaine mandature.

Par ailleurs, nous avons parlé de la hausse des taux d'imposition locaux : vous ne pouvez effectivement pas dire, comme chaque année, que les taux n'augmentent pas. Vous avez donné une explication, parfaitement claire pour nous. Vous nous présentez chaque année – et c'est de bonne guerre – le tableau du taux d'imposition faisant apparaître des classements. Je rappelle que le produit de l'impôt se calcule en multipliant les taux par les bases. Donc, si vous voulez être complet, ce serait bien de faire le même tableau avec le classement des communes en fonction des bases.

M. le Maire

Je vous ferai cela l'année prochaine.

M. Duclercq

Si l'on faisait ce classement, peut-être aurait-on une pyramide inversée. D'ailleurs, vous l'avez souligné : on a un tel potentiel fiscal qu'on ne le mobilise pas et que l'Etat nous pénalise. Il faut être un peu objectif aussi.

M. le Maire

Allez au bout de votre démonstration : vous voulez qu'on augmente les impôts?

M. Duclercq

Je vais développer mon argumentaire. Lorsque vous dites que vous n'augmentez pas les impôts, si on regarde la projection sur les quatre dernières années, le produit de la fiscalité directe a augmenté de 20 %.

M. le Maire

Non, pas les quatre dernières années, depuis vingt ans.

M. Duclercq

Oui, pour ma part, je me suis basé sur les quatre dernières années. Mais, même si vous dites qu'on n'augmente pas les taux, les bases évoluent, les impôts augmentent, la pression fiscale augmente.

M. le Maire

Je n'ai jamais dit que les impôts n'augmentaient pas.

M. Duclercq

Je poursuis. Il y a des réactions quelque peu symboliques par rapport au fait qu'on est sur le dernier budget, il y aura des échéances l'année prochaine. Je me suis concentré au niveau de ce budget sur quelque chose qui m'a frappé qui concerne les recettes de fonctionnement - cela n'a pas été évoqué : il s'agit du produit des services et du domaine, et en particulier celui du remboursement des frais par les organismes divers. Ce poste a augmenté de 140.000 € : cela veut-il dire que l'on va facturer les organismes municipaux pour l'entretien des espaces verts?

M. le Maire

Pas du tout.

M. Duclercq

C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. le Maire

C'est en recettes?

M. Duclercq

Oui, je peux le retrouver si vous voulez.

M. le Maire

Je pense qu'il s'agit de remboursement de charges.

M. Duclercq

Je lis «remboursement de frais par divers organismes, entretiens des espaces verts, frais de timbrage, frais d'hébergement, restauration centre aéré».

M. le Maire

Il s'agit des séjours d'été, tout ce qui concerne les remboursements pour les espaces verts à la suite d'accidents.

M. Duclercq

Mais l'augmentation est énorme.

M. le Maire

Il y a le camping municipal également pour 60.000 €, il augmente de 10.000 €, il était à 50.000 €.

Il s'agit de plusieurs petites choses, mais c'est particulièrement au niveau des hébergements, par rapport à la cantine, ainsi que la partie classes de neige.

M. Duclercq

Je vous fais grâce des ratios, vous les avez montrés, je n'y reviendrai pas.

Su le budget d'investissement, nous avons trouvé qu'il était assez original, pour ne pas dire iconoclaste, dans sa partie recettes. En apparence, il affiche la tranquille sérénité du gestionnaire qui va au bout de son programme sans changer de cap mais, lorsqu'on se penche un peu plus attentivement sur sa lecture, son décryptage, il n'en va pas tout à fait ainsi.

Tout d'abord, un constat qui a été dressé par notre collège M. Amaro : par rapport au DOB, un certain nombre d'opérations emblématiques de la fin du mandat n'apparaissent pas ou peu dans les engagements des dépenses :

- exit la requalification de la place Louis XIV, cela tombe bien, nous jugions cette opération non prioritaire, vous aussi apparemment;
- la maison des associations : au vu des sommes engagées, on en restera au stade des études. Pour être objectif, d'autres opérations en AP-CP ont été réalisées par anticipation et compensent ce décalage.

A ce niveau-là, pas de critique fondamentale si ce n'est pas la pomme de discorde que constitue la subvention du skate-park de Jalday, dont nous persistons à dire qu'elle n'aurait pas dû être accordée.

L'inquiétude et les réserves – je rejoins là aussi mon collègue – vont surtout se concentrer sur la structure des recettes. Pour commencer : la faiblesse originelle. L'an dernier, pour un montant budgété similaire (12.700.000 €), on partai avec un fonds de roulement de départ de 1.365.000 €, c'est-à-dire le solde d'exécution + le virement de la section de fonctionnement. Cette année, avec un solde d'exécution négatif et un virement de la section de fonctionnement plus faible, ce matelas se dégonfle de 800.000 €. Difficile de parler ainsi du renforcement des capacités d'investissement, comme vous nous l'avez clamé lors du DOB.

Le recours à l'emprunt étant limité, du fait que nous atteignons notre plafond d'endettement, quel levier actionner alors? La nouvelle botte secrète s'appelle «cessions d'immobilisations».

Par rapport à ce que j'avais préparé, vous avez apporté des éclaircissements sur cette cession active – comme vous l'appelez - du patrimoine communal. Il y a par exemple une cession de terrain que nous avons votée - c'est la cession de 700.000 € - pour laquelle vous nous avez convaincus. Mais nous pensons que ce qui est fait ici est plus l'effet d'un budget contraint que d'une vraie politique de gestion active du patrimoine communal.

Nous ne cessons de le répéter : sur le principe, se dessaisir du patrimoine foncier répond, à nos yeux, à une vision court-termiste potentiellement dangereuse. Il n'y a pas de raison de penser aujourd'hui que la valeur des biens sur le territoire communal n'augmentera pas dans les années à venir.

L'exemple du terrain Elgar nous montre que, lorsque nous ne maîtrisons pas ce patrimoine, les conditions d'acquisition sont telles qu'elles rendent difficiles le dénouement des opérations ou qu'elles en excluent de larges pans de la population.

Le deuxième motif d'inquiétude, à nos yeux, toujours sur cette partie «recettes d'investissement», résulte dans le caractère optimiste de vos projections sur la hauteur du subventionnement des opérations en AP-CP. Vous estimez ce taux de subventionnement à 31 % alors que, dans le CA 2012 – je l'ai précisé tout à l'heure – il n'était que de 15 %, soit deux fois moins que l'année précédente.

A moins que vous ayez des informations dont nous ne disposons pas, qui vous donnent quelque assurance, nous trouvons cette prévision très optimiste, voire aventureuse dans un contexte plus qu'incertain des finances publiques.

En définitive, et pour dire le fond de notre pensée, compte tenu de toutes ces zones d'ombre, nous avons de fortes raisons de douter que le taux de réalisation de ce budget soit à la hauteur de ce qu'il était il y a deux ans, soit 95 %, et qu'il sera sans doute plus proche de ce qu'il a été en 2012, soit 80 %. En d'autres termes, et c'est de bonne guerre nous en conviendrons, vous présentez un budget d'affichage destiné à montrer, à un an des prochaines échéances, que vous tenez bon la barre en allant au bout de vos promesses. Mais ce volontarisme de façade aura peut-être du mal à résister à la vérité des faits et, comme vous l'avez d'ailleurs fait avec la requalification de la place Louis XIV dont vous retardez le démarrage, le principe de réalité vous rattrapera.

M. le Maire

Depuis quelques années, nous limitons les dépenses de fonctionnement au profit des investissements, et c'est encore ce que nous souhaitons faire cette année. Nous aurions pu ouvrir la boîte à impôts – certains se chargent de le faire sur le plan national, allant ainsi à l'encontre des engagements annoncés – et avoir certainement des chiffres meilleurs. Pour ma part, pendant six ans, j'ai tenu mes engagements.

Il ne vous a pas échappé que nous faisons très attention aux charges de fonctionnement. En 2011, nous avons eu pratiquement 1.700.000 € de taxes sur les droits de mutation, nous sommes descendus en une année à 1.300.000 €, c'est donc 400.000 € de moins, que nous avions anticipés certes. Nous essayons de garder l'équilibre, de stabiliser la dette, de garder un fonctionnement maîtrisé, tous les services font des efforts en ce sens chaque jour, et nous souhaitons conserver des dépenses d'équipements et de structure importantes afin de faire évoluer Saint Jean de Luz.

Notre ville n'est pas protégée de la crise, la crise existe chez nous comme ailleurs, et nous faisons face. Ceci explique que tous les budgets communaux – pas uniquement celui de Saint Jean de Luz – sont difficiles à élaborer mais, en faisant des économies sur le fonctionnement, nous parvenons à avoir une capacité d'autofinancement et une capacité d'investissement.

M. Duclercq

Pouvez-vous répondre à la question que j'ai posée sur le taux de subventionnement des opérations en AP-CP? A-t-on des assurances sur le fait que ces subventions vont rentrer? On a prévu l'an dernier 30 % et, dans le compte administratif, on était à 15 %, cela change tout de même le volet «recettes».

M. le Maire

L'année dernière, nous n'avons rien reçu concernant le parvis des halles, nous espérons que cette année l'aide va nous être versée. Il y a tout de même des opérations qui sont largement subventionnées, comme la véloroute nord par exemple. On a essayé de vous fournir des chiffres les plus précis et actualisés.

M. Amaro

Les deux giratoires mis en place – l'un près du commissariat et l'autre près du chemin de fer – ont coûté près de 850.000 €, avec une subvention importante de Mme Alliot-Marie qui s'élevait à 450.000 €.

M. le Maire

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque.

M. Amaro

Oui, tout le monde l'a bien compris. Là, pour un giratoire, nous arrivons à une somme de 660.000 € : je trouve que les prix augmentent énormément. Je veux bien que ce ne soit pas le même genre de giratoire, mais c'est quand même très cher.

M. le Maire

Vous l'avez vu?

M. Amaro

Oui. Je ne dis pas que ce n'est pas justifié, je voulais simplement souligner que c'est très cher.

M. le Maire

Les études ont été faites par les services du conseil général, nous avons lancé les appels d'offre, et nous avons tiré les prix au maximum.

N° 5 - Finances

Budget primitif 2013 : budgets annexes

M. le Maire expose :

Les projets de budgets primitifs 2013 des budgets annexes de la commune présentés en annexe se répartissent de la façon suivante :

Budget annexe: camping municipal

Le budget primitif 2013 s'élève à la somme de **323.045,58** € .500

Ce projet présenté en annexe se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		28 396.84	28 396.84
Recettes		28 396.84	28 396.84

Section de Fonctionnement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		294 648.74	294 648.74
Recettes	54 648.74	240 000.00	294 648.74

Budget annexe : cinéma Le Rex

Le budget primitif 2013 s'élève à la somme de **594.130,13** €

Le bail emphytéotique du cinéma le Rex étant arrivé à terme, le budget annexe sera clôturé au 31/12/2013. Conformément aux clauses du bail, le bâtiment revient en l'état à l'association Saint Jean Baptiste.

Ce projet présenté en annexe, se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		434 210.35	434 210.35
Recettes	74 508.20	359 702.15	434 210.35

Section de Fonctionnement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses		159 919.78	159 919.78
Recettes	1 109.41	158 810.37	159 919.78

Budget annexe : zone d'aménagement Alturan

Le budget primitif 2013 s'élève à la somme de **940.828,45** €

Ce projet présenté en annexe, se répartit de la façon suivante :

Section d'investissement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses	285 471.44	173 338.07	458 809.51
Recettes		458 809.51	458 809.51

Section de Fonctionnement

	Résultat 2012 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses	23 209.43	458 809.51	482 018.94
Recettes		482 018.94	482 018.94

Il est proposé au conseil municipal:

- de voter les budgets 2013 suivants présentés en annexe :
 - camping municipal
 - cinéma le Rex
 - zone d'aménagement Alturan

Ces budgets sont votés au niveau du chapitre – tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- décide de voter les budgets annexes 2013 suivants :
 - camping municipal

Adopté à l'unanimité

cinéma le Rex

Adopté à l'unanimité

• zone d'aménagement Alturan

Adopté à l'unanimité

Ces budgets sont votés au niveau du chapitre – tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

N° 6 − Finances

Budget primitif 2013 : fixation des taux des impôts locaux

M. le Maire expose :

Il convient de fixer les taux des trois taxes locales qui s'appliqueront aux bases communiquées par l'administration fiscale.

Il est proposé d'équilibrer les taux en 2013 proportionnellement au montant de l'attribution de compensation qui sera diminuée de 450.000 € à partir de 2013 suite au transfert de compétences des eaux pluviales et du transport scolaire à la communauté d'agglomération.

Globalement, les impôts locaux ne doivent pas subir d'augmentation puisque les taux du Syndicat de la Baie seront diminués en contrepartie.

Le produit attendu au titre des trois taxes s'établit donc de la façon suivante :

	Taux de l'année 2012	Taux proposé en 2013	Bases 2013	Produit 2013
Taxe d'habitation	10,74 %	11,36 %	39.927.000 €	4.535.707 €
Foncier bâti	10,51 %	11,12 %	32.690.000 €	3.635.128€
Foncier non bâti	17,89 %	18,93 %	263.500 €	49.881 €
TOTAUX				8.220.716 €

Il est proposé au conseil municipal:

- de fixer les taux 2013 de fiscalité directe comme suit :

Taxe d'habitation : 11,36 % Foncier bâti : 11,12 % Foncier non bâti : 18,93 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- décide de fixer les taux 2013 de fiscalité directe comme suit :

Taxe d'habitation : 11,36 % Foncier bâti : 11,12 % Foncier non bâti : 18,93 %

A 1		•		•	• 4	,
Ado	ntΔ	9	 ung	nin	nıt	Δ
Auu	DIC.	а	una		шι	L

N° 7 - Finances

<u>Budget primitif 2013 : ouverture, modification et clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement</u>

M. le Maire expose:

Depuis plusieurs exercices comptables, la commune a décidé la mise en place d'autorisations de programmes.

Celles-ci concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements

tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les autorisations de programme modifiées ou nouvelles pour les opérations suivantes et détaillées en annexe :

- Afin de solder les opérations suivantes :

- Construction locaux communaux Ur Mendi
- Réalisation de la piste cyclable centre-ville/Chantaco et requalification des espaces publics

- Afin de poursuivre les opérations en cours suivantes :

- Travaux sur le littoral
- Restructuration des bâtiments scolaires
- Véloroute Nord / Sud
- Parvis des halles
- Participation construction logement HLM
- Requalification de la place Louis XIV
- Déplacement des services techniques
- Maison des associations
- Carrefour Giratoire Erromardie/Pavillon bleu

- Afin de lancer d'une nouvelle opération :

- Extension Gymnase Ravel
- d'autoriser l'ouverture des crédits de paiements correspondants,
- d'approuver le plan de financement des opérations présentées.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve les autorisations de programme modifiées ou nouvelles pour les opérations suivantes et détaillées en annexe :

Afin de solder les opérations suivantes :

- Construction locaux communaux Ur Mendi

Adopté à l'unanimité

- Réalisation de la piste cyclable centre-ville/Chantaco et requalification des espaces publics

Adopté par 30 voix 3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent)

Afin de poursuivre les opérations en cours suivantes :

- Travaux sur le littoral
- Véloroute Nord / Sud
- Participation construction logement HLM
- Déplacement des services techniques
- Carrefour Giratoire Erromardie/Pavillon bleu

Adopté à l'unanimité

- Restructuration des bâtiments scolaires
- Parvis des halles
- Maison des associations

Adopté par 30 voix 3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent)

- Requalification de la place Louis XIV

Adopté par 26 voix

<u>7 contre</u> (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux, MM. Lafitte, Echeverry-Ainchart, Duclercq)

Afin de lancer de nouvelles opérations :

- Extension Gymnase Ravel

Adopté à l'unanimité

- autorise l'ouverture des crédits de paiement correspondants,
- approuve les plans de financement des opérations présentés en annexe.

Commentaires

M. Lafitte

Le groupe Herri Berri votera oui à toutes les opérations - excepté celle concernant la requalification de la place Louis XIV- avec quelques petits commentaires pour expliquer notre vote.

Pour étayer ces commentaires, nous allons partir du document annexe VI intitulé «Etat des Autorisations de Programmes» et mesurer, à l'aune de celui-ci, la réalité, sur ce budget, d'une adresse lourde et maintes fois répétée à destination des luziens : « Le logement constitue le fil rouge de notre politique».

M. le Maire

Que voulez-vous : que je construise sur la place Louis XIV?

M. Lafitte

Rappelons que celle-ci n'est d'actualité que sur ce mandat, le précédent – 2001/2008 – n'ayant vu la production que de 18 ou 21 logements sociaux - les chiffres divergeant selon les sources - nous ne rentrerons pas dans cette polémique. Voyons donc, en toute objectivité et à travers la froide rigueur des chiffres, si ce soir cette adresse – «logement = fil rouge de notre politique» - est vérifiée.

J'ai feuilleté les 12 pages du document, j'ai repris la hauteur des investissements prévus d'une part, et d'autre part j'ai fait un petit classement. On va le faire très vite ensemble.

Arrive en première position au niveau de l'investissement la restructuration des bâtiments scolaires pour 5.000.000 €. En deuxième position arrive la maison des associations pour 3.500.000 €. En troisième position arrive le déplaœment des services techniques pour 3.000.000 €. En quatrième position, la réalisation de la piste cyclable volet 1 (centre ville/chantaco) a été soldée pour une estimation de 2.000.000 €. En cinquième position : la requalification de la place Louis XIV estimée à 1.500.000 €. Sixièmement : construction et transfert de locaux associatifs et techniques municipaux site Ur Mendi pour 1.300.000 €. En septième position : la véloroute nord/sud pour 1.100.000 €. En huitième position : le parvis des halles pour 1.100.000 €. En neuvième position : participation construction logements HLM pour 1.000.000 €. Dixièmement : travaux sur le littoral pour 700.000 €. En onzième position : carrefour giratoire Erromardi pour 660.000 €. Et la dernière, en douzième position : extension du gymnase Ravel. Voilà donc notre classement de 1 à 12.

Surprise, l'opération «Participation construction logements HLM» se classe neuvième sur douze. Je vais le dire autrement : le fil rouge de votre politique, le logement, est...

M. le Maire

M. Lafitte, vous n'avez pas honte?

M. Lafitte

Laissez-moi finir.

M. le Maire

Vous devriez avoir honte de dire ce genre de choses.

M. Lafitte

Attendez, je vais finir, vous répondrez ensuite. Cela fait deux heures qu'on vous écoute. A un moment, j'étais limite d'intervenir lorsque vous avez longuement développé votre argumentation, je me suis tu, cela s'appelle du respect.

Je vais le dire autrement : le fil rouge de votre politique, le logement, est, en investissement, sur ce budget, en neuvième position derrière par exemple les pistes cyclables, la véloroute, le parvis des halles et surtout - tout un symbole et terrible constat - derrière la requalification de la place Louis XIV! Si je voulais être un rien caustique, je vous demanderais si le fil rouge de votre politique se retrouve en neuvième position, de quelles couleurs sont donc les huit autres opérations?

Et si vous nous dites que ce montant est à rapprocher du fameux 3 % représentant la participation communale à des opérations immobilières, en tout ou partie sociales, nous vous répondrons que ce chiffre de 3 % ne constitue en aucune façon une sorte de plafond de verre légal et que vous pouvez, et devez, le briser pour une simple et excellente raison : c'est la seule façon pour faire baisser le prix du mètre carré des programmes immobiliers sociaux. C'est un élément qui est repris par l'ensemble de l'opposition.

Aucun jeune ménage primo-accédant ne peut participer à ces opérations comme lorsqu'à Elgar le prix du mètre carré avoisine les 2.800 €!Et pourtant, ce sont bien eux qui, constituant trop souvent le cœur du problème, doivent être la cible prioritaire de toute politique du logement.

Alors, ne mentons pas, ici pas de place à la démagogie, permettre à des jeunes de se loger, oui, cela a un coût pour des finances communales, certainement au-delà des 3 % de la participation municipale actuelle, mais cela passe aussi par le respect d'au moins, deux fondamentaux :

- une réelle volonté budgétaire,
- et surtout, après l'aspect technique des chiffres que vous nous avez présenté pendant deux heures et c'est là où on diverge très fortement une réelle définition et hiérarchisation des priorités.

Ces deux fondamentaux, M. le Maire, nous ne les retrouvons pas dans votre budget primitif 2013 et leur absence est particulièrement mise en évidence lors de l'examen de cette délibération. C'est en partie, aussi, pour cette raison qu'Herri Berri ne peut voter ce budget.

M. le Maire

Je suis déçu par votre démagogie, réellement. S'il y a une équipe municipale qui a réalisé des logements sociaux dans la ville, c'est bien celle-ci, durant ce mandat 2008-2014. Nous aurons fait environ 350 logements locatifs sociaux et environ 150 logements d'accession sociale à la propriété. Vous tenez de tels propos à l'occasion d'un débat budgétaire, alors que vous savez très bien que ce qui est pris en compte dans un budget d'investissement, ce sont les 3 % qu'apportent toutes les communes dans le financement du logement social. Vous osez dire que ce n'est pas suffisant, et en plus vous en rajoutez en disant que vous ne faites pas de démagogie. C'est tout simplement de l'électoralisme.

M. Lafitte

Deux réponses : nous n'avons jamais dit que vous n'avez pas produit de logements. Lors de la première mandature 2001-2008, combien de logements ont été faits? 18 ou 21? Peu importe, n'en parlons pas. Au regard de la loi SRU, vous êtes toujours à moins 330 logements, nous sommes d'accord? Première chose pour la partie production de logements. Ecoutez-nous même si vous ne nous entendez pas. Le débat s'enrichit lorsqu'on s'écoute. Deuxième chose : pour la partie 3 %, toutes les communes apportent, très bien. Citez-moi la loi qui dit qu'il ne faut pas dépasser les 3 %? Lorsqu'à Elgar − ce que disent Mme Debarbieux ou M. Amaro − le mètre carré s'élève à 2.800 € le mètre carré, quels sont les primo-accédants qui vont pouvoir s'offrir un tel logement? Augmenter votre participation, faites des choix dans votre budget, et on baissera le prix, c'est tout!

M. le Maire

Excusez-moi, vous avez perdu la raison pendant ces vacances. Sur le plan budgétaire, c'est impossible! Rendez-vous compte de ce que vous annoncez. Avez-vous essayé de chiffrer? Allons, un peu de raison.

M. Amaro

Je vais informer mes collègues. Je suis allé visiter les logements à Elgar lors des journées portes ouvertes, et notamment j'ai pu voir les pavillons jumelés. Etait présente la directrice de l'Office 64. M. Lafitte évoquait le prix au mètre carré, je peux vous dire que pour ce qui est des pavillons jumelés, le prix s'élève à 3.400 € lemètre carré. Faites le calcul pour 73 m².

J'ai posé la question : comment les gens peuvent-ils acheter à ce prix-là? On m'a donné un exemple précis à propos d'un couple : l'un gagne 1.500 €, son épouse environ 1.400 €, ce qui fait 2.900 € par mois. Il faut un apport personnelimportant, les banques ne prêtent pas si vous n'avez pas 20 ou 30 % d'apport personnel. Résultat : les parents ont donné 50.000 € et, en outre, ils sont au taux maximum de 30 % d'endettement. Cela veut dire qu'ils auront des difficultés à payer, pendant de nombreuses années.

Je pense pour ma part que l'opération accession est une excellente opération. Cela permet à certaines personnes de se rendre compte si, avec leurs revenus, ils pourront assumer les remboursements. La technique est celle-ci – je peux le dire puisque j'en ai fait il y a quelques années : pendant 4 ou 5 ans, les acquéreurs putatifs payent un loyer. Au bout de 4 ans, une partie des loyers payés vient en apport personnel. Durant ces 4 ans, la situation a pu évoluer, peut-être sont-ils en situation d'acquérir, c'est ainsi que ça fonctionne.

Par contre, l'accession sociale, c'est différent. Je sais que l'Office 64 va faire des opérations accession dans les logements de fonction que vous avez vendus, je trouve que c'est une excellente opération. C'est dommage que, pour Elgar, on n'ait pas pu faire la même chose. Cela aurait été mieux.

M. le Maire

Nous passons au vote. M. Lafitte, vous votez donc contre la requalification de la place Louis XIV? Vous pourriez voter pour puisque vous avez remarqué qu'on a légèrement repoussé le programme. Vous savez qu'une opération est longue à se mettre en place.

M. Lafitte

Vous vous rappelez votre programme? La mise en place de la maison des associations? Cela vous évoque bien quelque chose? Les associations aussi s'en rappelleront dans quelques mois.

M. le Maire

Je ne suis pas du tout inquiet. Le projet de la piscine a été très long à venir, et puis la piscine s'est faite. Et par qui? Par l'équipe actuellement en place.

M. Lafitte

On parle du coût de la piscine?

M. le Maire

Vous vivez dans le rétroviseur.

M. Lafitte

Quand on paie le prix d'entrée, ce n'est pas une vision dans le rétroviseur.

M. Amaro

J'explique notre vote : comme nous avons été contre la piste cyclable, nous voterons contre; comme nous avons été contre la restructuration de bâtiments scolaires, on votera contre; pour le parvis des halles, on avait dit qu'on était contre car, je le rappelle, sur 600.000 € de prévus, nous en sommes à 1.100.000 € - et en plus il faudra passer le karcher, donc cela coûtera encore plus cher; concernant la requalification de la place Louis XIV, il n'y a pas un sou, donc vous ne le ferez pas – dans votre prochain mandat peut-être?; et enfin, pour la maison des associations, c'est pareil, il n'y a pas d'argent, on ne peut donc voter pour quelque chose où il n'y a aucun crédit.

Mme Debarbieux

Une petite remarque : extension du gymnase Ravel. A quand une salle pour les seniors?

M. le Maire

Cela existe déjà.

N° 8 - Finances

<u>Budget primitif 2013 : subventions aux associations et à divers organismes</u>

Mme Lacaze, conseiller municipal délégué, expose :

Le montant global des dotations proposées au secteur associatif ou assimilé dans le budget primitif 2013 s'élève à 2.751.113 €répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions aux associations sportives	343 443 €
Subventions aux associations culturelles	336 867 €
Subventions aux associations sportives scolaires	9 327 €
Subventions aux associations Mer et Littoral	16 400 €
Subventions à caractère social et familial	1 246 058 €
Subventions famille petite enfance, enfance, éducation et jeunesse	79 850 €
Subventions développement économique, emploi, animations de la ville	683 320 €
Subventions urbanisme habitat aménagement et développement durable	4 348 €
Subventions diverses	31 500 €
TOTAL	2 751 113 €

Il est proposé au conseil municipal:

- de voter les subventions 2013 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Culture, patrimoine, traditions et langue basque» du 28 janvier 2013,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «Action sociale, solidarités et logement social» du 11 mars 2013.
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Développement économique, emploi, animations de la ville et jumelage» du 13 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Mer, littoral et pêche» du 14 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Sport» du 20 février 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Famille Petite enfance Enfance Education Jeunesse» du 13 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- décide de voter les subventions 2013 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions au profit des associations sportives

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit des associations culturelles

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit des associations sportives scolaires

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit des associations «mer et littoral»

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit d'associations à caractère social et familial (dont CCAS 626.863 € et Sagardian 550.000 €)

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit d'associations «famille, petite enfance, éducation et jeunesse»

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit d'associations «développement économique, emploi, animations de la ville et jumelage»

Adopté à l'unanimité

Subventions au profit d'associations «urbanisme, habitat, aménagement et développement durable»

Adopté à l'unanimité

Subventions diverses

Adopté à l'unanimité

Etant ici précisé que les conseillers suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions des associations concernées ci-dessous :

- Jean-François Irigoyen pour Ur Ikarra
- André Larrasoain pour l'Union Nationale des Combattants (UNC)
- Jean-Baptiste Mourguy pour le Groupement Unique des Anciens Combattants (GUAC) et pour l'Amicale des Anciens Marins
- Ferdinand Echave pour France Bénévolat
- Guillaume Colas pour Belharra Watermen
- Anne-Marie Bidart-Labrousse pour Denen Etchea
- Karine Brocquevielle pour le Bureau de Commerce
- Pascal Lafitte pour Les Caravelles
- Alain Duclercq pour le Club Luma Ziburu

N° 9 - Finances

<u>Délégation de service public Casino la Pergola : attribution du compte 471 sur les exercices 2010-2011 et 2011-2012</u>

Mme Tortes Saint Jammes, adjoint, expose:

En application des lois du 3 avril 1955 et du 23 décembre 1972, une partie des recettes qualifiées de «supplémentaires» dégagées par l'activité des jeux est inscrite au compte 471 des casinos.

L'article L 2333-57 du code général des collectivités territoriales précise que ces recettes «supplémentaires» peuvent être affectées, en tout ou partie, à l'équipement des casinos et de ses activités, après accord entre le concessionnaire des jeux et le Conseil municipal.

Le cahier des charges de la concession signé le 28 juillet 2006 entre la ville de Saint-Jean-de-Luz et la SA «Casino La Pergola» reprend l'intégralité de ces règles. Ce compte 471 de la SA «Casino La Pergola» est retranscrit pour les montants suivants :

- au titre de l'exercice comptable 2010-2011 : 35.365,75 €
 - au titre de l'exercice comptable 2011-2012 : 33.149,00 €

Considérant les dispositions du cahier des charges, il est proposé de répartir ce compte entre les deux parties, soit une affectation à la société JOACASINO pour l'exercice comptable 2011-2012 (travaux de réfection de la façade mer en peinture, étanchéité, maçonnerie, et terrasses), et une affectation à la commune pour l'exercice comptable 2010-2011.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser le reversement total de la participation équipement du Casino à la société JOACASINO pour un montant de 33.149 € au titre de l'exercice 2011-2012,
- d'autoriser le reversement total de la participation équipement du Casino la Pergola pour un montant de 35.365,75 € au titre de l'exercice 20102011 à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- autorise le reversement total de la participation équipement du Casino à la société JOACASINO pour un montant de 33.149 € au titre de l'exercice 2011-2012,
- autorise le reversement total de la participation équipement du Casino la Pergola pour un montant de 35.365,75 € au titre de l'exercice 2010-2011 à la commune.

Adopté par 32 voix
1 abstention (Mme Debarbieux)

N° 10 – Administration générale

<u>Logements d'urgence Harriet Baita : garantie d'un prêt souscrit par l'association PACT-HD Pays Basque</u>

Mme Troubat, adjoint, expose:

Par délibération du 22 juillet 2011, la commune a consenti un bail à réhabilitation au profit de l'association PACT-HD Pays Basque d'une durée de 32 ans en vue de la réalisation de deux logements d'urgence à objet social au sein de l'îlot Harriet Baita, 16 avenue Larreguy.

Comme prévu dans le plan de financement prévisionnel, le PACT-HD envisage de souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts. Par courrier en date du 21 février 2013, les services du PACT-HD du Pays Basque ont fait part des conditions d'emprunt : 74.700 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

A ce titre, le PACT-HD sollicite la garantie d'emprunt de la commune.

Les caractéristiques du prêt PLAI sont les suivantes :

Montant: 74.700 €
Durée totale du prêt: 32 ans
Echéances: annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel: 1.55 %
Indice de référence Livret A

- Taux d'intérêt actuariel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt 20~pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt, soit 32 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le PACT-HD, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage à se substituer au PACT-HD pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à son règlement.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser la garantie sollicitée dans la limite d'un plafond de 74.700 € aux conditions détaillées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer l'ensemble des pièces contractuelles qui s'imposent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu la délibération n° 7 du 22 juillet 2011 approuvant le bail à réhabilitation au profit du PACT-HD pour la réalisation de deux logements d'urgence à Harriet Baita,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,

- autorise la garantie sollicitée dans la limite d'un plafond de 74.700 € aux conditions détaillées ci-dessus,
- autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer l'ensemble des pièces contractuelles qui s'imposent.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Debarbieux

Aujourd'hui, les demandes d'hébergement d'urgence sont en augmentation et le nombre de places de ce type est nettement insuffisant sur l'ensemble de l'agglomération.

Pour les femmes victimes de violences, la question est cruciale car si elle présente toujours un caractère d'urgence, elle peut, dans certains cas, revêtir une urgence vitale. Or, pour se reconstruire, les femmes victimes de violences ont besoin d'un endroit, d'une structure d'accueil où elles peuvent se poser et commencer à se projeter dans l'avenir, avant d'intégrer un logement social. Cette spécificité est rarement prise en compte.

Même si je sais que les représentants de notre ville, en commission d'attribution, sont sensibilisés à cette problématique et accordent une priorité aux cas de maltraitance qu'on leur a signalés, ne pourrait-on pas signer avec les bailleurs sociaux, sur un périmètre à l'échelle de la communauté d'agglomération qui a la compétence logement, une convention afin de réserver des logements sociaux aux femmes victimes de violence?

Mme Troubat

Sur le plan local, la commune, en commission, est très sensible et fait très attention.

Mme Debarbieux

Cela doit être un effort partagé.

Mme Labat

Si je puis me permettre, il existe une procédure pour les violences faites aux conjoints – ce n'est pas qu'aux femmes – qui prévoit d'attribuer le logement familial au conjoint victime. C'est le principe, sauf cas très exceptionnels qui arrivent très rarement. Le parc privé est donc déjà là pour garantir le droit des victimes.

Mme Debarbieux

Si on écoute les salariés qui travaillent dans ce domaine, elles n'ont pas suffisamment d'appartements à disposition.

Mme Troubat

Oui, mais cela ne concerne pas la commune de Saint Jean de Luz.

Mme Debarbieux

Je parle au niveau du territoire de l'agglomération, pour partager l'effort.

Mme Troubat

L'effort est fait par la commune de Saint Jean de Luz chaque fois qu'un cas se présente.

Mme Bidart-Labrousse

Chaque fois qu'un cas est signalé sur la commune, une prise en charge prioritaire est faite pour les femmes. Je voudrais également préciser que Martine Bisauta, chargée au niveau du département de défendre le statut des femmes battues, a souligné publiquement l'engagement important de Saint Jean de Luz.

Mme Troubat

Mme Debarbieux le sait mais le voit à une échelle plus importante.

Mme Debarbieux

C'est un sujet sérieux, c'est grave même.

M. le Maire

Vous savez combien je vous ai écoutée sur ce dossier.

M. Etcheverry-Ainchart

Aucun problème pour cette délibération liée à une décision que nous avions approuvée en son temps car elle répond bien à ce que nous considérons comme une bonne gestion active du patrimoine telle que nous la percevons : pas de cession du terrain et un bail de longue durée permettant à un organisme social de réaliser deux logements dans de bonnes conditions. Pourquoi ce qui est vrai à Harriet Baita ne pourrait pas l'être ailleurs, en centre ville notamment et, plus singulièrement, à l'endroit dont nous parlions tout à l'heure?

Par contre, pour revenir à cette délibération, vous nous avez fait tout à l'heure une longue tirade pendant l'explication du budget sur votre vision de la gestion active du patrimoine. Votre discours était long, solennel, même sentencieux, j'ai presque eu l'impression d'entendre Malraux au Panthéon.

M. le Maire

C'est un compliment.

M. Etcheverry-Ainchart

Pour un gaulliste, j'imagine que oui.

Si vous étiez resté dans la même noblesse dans le discours que Malraux, cela aurait été très bien. Sauf que vous avez, je pense, franchi les limites dans la forme. Je trouve curieux que personne n'ait réagi dans l'opposition mais, personnellement, cela m'a particulièrement touché – et ce n'est pas la première fois : cela nous arrive, en tant qu'opposition, de critiquer, y compris durement, certaines des décisions que vous prenez, et notamment sur le sujet du logement, mais jamais nous n'avons été insultants. Or, vous, régulièrement, vous avez tendance à dire que nous sommes soit dogmatiques, soit démagogues, soit que nous faisons de l'électoralisme, soit même que nous faisons du jeu électoral au travers de la presse. Je ne sais pas si vous visez tout le monde dans l'opposition lorsque vous parlez ainsi, auquel cas il faudrait peut-être que vous cibliez et que vous nommiez, mais quand vous balancez ainsi ce genre de propos à la cantonade, c'est inacceptable.

On peut parler du fond, on peut exprimer chacun notre vision de ce qu'est une gestion active du patrimoine, parler de notre vision du logement, mais restons dans les limites de ce qui est décent. Je vous demanderais, comme vous nous demandez du respect à votre égard, le même respect. Et si vous voulez un jour qu'on débatte sur le fond de ce problème – parce que nous sommes tout à fait capables, nous aussi, d'expliquer avec les mêmes arguments que vous, évidemment dans une logique inverse, ce qu'on pense de cette question – on peut très bien le faire, que ce soit dans une commission générale, en commission d'urbanisme, ou même en conseil municipal, voire à l'occasion d'un débat public.

Par contre, nous ne le ferons jamais dans les mêmes termes que vous avez utilisés. Que vous ayez cette attitude paternaliste vis-à-vis de nous, pour nous c'est insultant. Nous ne sommes ni vos enfants, ni des gens complètement irresponsables ou incompétents. Merci d'en tenir compte à l'avenir.

M. le Maire

Je ne vous savais pas aussi sensibles, pour faire de la politique, il ne faut pas l'être trop.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous pouvez prendre cette salle pour une pièce de théâtre mais les mots ont du sens, y compris les adjectifs. Donc attention aux adjectifs que vous utilisez.

M. le Maire

Il y a quelquefois de la démagogie, de la suffisance, qui n'est pas que de mon fait.

M. Etcheverry-Ainchart

Nous sommes toujours restés dans l'argumentaire, nous n'avons jamais été insultants. Je poursuis. Cela n'a rien à voir avec la forme mais c'est sur le fond. Indépendamment de la délibération que nous votons ce soir, avez-vous avancé sur la destination du site d'Harriet Baita?

M. le Maire

Pas du tout, cela fait partie du «monopoly» dont je parlais tout à l'heure, que j'ai lu dans la presse.

M. Amaro

Lorsque je vous ai posé des questions sur Harriet Baita, vous n'avez jamais répondu non. Vous m'aviez dit ceci : lorsqu'il y aura un projet, le conseil municipal en décidera.

M. le Maire

Aujourd'hui, Harriet Baita est occupé par l'ikastola. Nous verrons quand l'ikastola déménagera.

M. Amaro

Nous avons pour notre part des projets très intéressants pour Harriet Baita.

M. le Maire

Vous les exprimerez en temps voulu.

N° 11 – Ressources humaines

Approbation du tableau des effectifs du personnel territorial de Saint Jean de Luz au 1^{er} mai 2013

M. Larrasoain, conseiller municipal délégué, expose :

Comme chaque année, il appartient au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial de la commune.

Il est rappelé que celui-ci est susceptible de modifications durant l'année compte tenu de l'attente des résultats de promotion interne.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial au 1^{er} mai 2013 présenté en annexe.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve le tableau des effectifs du personnel territorial au 1^{er} mai 2013 présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° 12 – Ressources humaines

Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2013

M. Larrasoain, conseiller municipal délégué, expose :

• Sur le budget général :

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 140 jeunes se verront proposer un contrat saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre) dans les services suivants :

- Club Donibane,
- Nettoyage des plages et filet anti-pollution,
- Voirie, festivités, propreté,
- Espaces verts,
- Police municipale-stationnement payant,
- Accueil et renseignements des touristes dans le cadre de la mise en place des navettes gratuites,
- Culture, surveillance exposition,
- Hébergements.

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 297 majoré 309 au 1^{er} janvier 2013 (excepté pour les personnels titulaires du BEESAN-cours de natation du club Donibane où la base retenue est l'IM 352), ce qui représente une incidence financière totale de 269.000 € (charges comprises) qui est inscrite au budget primitif 2013.

• Sur le budget annexe Camping municipal :

Les fonctions de directeur du camping municipal Chibau Berria sont assurées par du personnel contractuel de la fonction publique territoriale (Besoin occasionnel - Indice brut 466 – Indice majoré 408 / indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires dans la limite maximale du taux 8).

Afin de permettre le bon fonctionnement de cet équipement, il convient de recruter un équipier du directeur sur la base du statut de contrôleur de travaux (IB 315-IM 309) et une vingtaine de jeunes gens répartis entre les mois d'avril et septembre 2013 (sur la base du statut d'adjoint technique ou d'adjoint administratif IB 297-IM 309 ou d'un contrat unique d'insertion si éligible/smic). La dépense évaluée à 100 000 € est inscrite au budget primitif 2013 du camping municipal.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal de Saint-Jean-de-Luz,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal de Saint-Jean-de-Luz,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

<u>Adopté à l'unanimité</u>

N° 13 – Ressources humaines

<u>Fixation des tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2013</u>

M. Larrasoain, conseiller municipal délégué, expose :

Chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs des interventions du personnel communal, qui peut être amené à agir pour le compte des particuliers et des associations. Ces tarifs sont principalement appliqués dans le cadre des recours exercés par la ville auprès des compagnies d'assurance.

Au titre de l'année 2013, il est proposé de retenir les montants suivants

- 24,11 € de l'heure pour les jours ouvrables,
- 48 € de l'heure pour les jours fériés et dimanches,

ce qui représente une augmentation de 1,95 % par rapport aux tarifs de 2012.

Il est proposé au conseil municipal:

- de fixer les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2013 aux montants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- fixe les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2013 aux montants précités.

Adopté à l'unanimité

N° 14 – Administration générale

Camping municipal: approbation d'une convention avec l'UCPA

M. Larrasoain, conseiller municipal délégué, expose :

La commune a été sollicitée par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) pour accueillir des camps d'été. Cette association française, créée en 1965, a notamment pour vocation de promouvoir les activités physiques dont les vacances sportives.

L'UCPA «inscrit son projet humaniste, social et citoyen dans le prolongement du service public, et participe à la mise en œuvre des politiques publiques destinées à la jeunesse».

Un projet de convention entre la commune et l'UCPA portant sur la mise à disposition d'une parcelle du terrain de camping (parcelle dite Douat) du 1^{er} juin 2013 au 20 septembre 2013 a été établi.

Les stages se dérouleront sur les périodes suivantes :

- du 30 juin 2013 au 27 juillet 2013 : 72 stagiaires maximum et une équipe d'encadrement de 10 personnes maximum;

- du 28 juillet 2013 au 24 août 2013 : 48 stagiaires maximum et une équipe d'encadrement de 6 personnes maximum.

Le détail des modalités du partenariat financier sont en annexe.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain au camping municipal au profit de l'UCPA et les modalités d'utilisation du site par cette association,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain au camping municipal au profit de l'UCPA et les modalités d'utilisation du site par cette association,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Debarbieux

Le terrain qui leur est attribué est important?

M. Larrasoain

Un rendez-vous sur place avait été organisé avec les représentants de l'association, c'est euxmêmes qui ont fait le choix de la surface qui leur est nécessaire.

Mme Debarbieux

Cela réduit d'autant les places pour les emplacements?

M. Larrasoain

Non, c'est un terrain qui est occupé par des groupes, donc il n'y a pas de souci.

N° 15 - Administration générale

Jardin botanique : approbation d'une convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

M. Colas, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé la reprise en régie de la gestion du jardin botanique littoral Paul Jovet.

L'association «Les Amis du Jardin Botanique Littoral Paul Jovet» qui a géré le jardin jusqu'au 31 décembre 2012 avait conclu une convention d'utilisation du site et de la maison du jardin avec le Conservatoire Botanique National Sud Altantique, qui occupe dans le cadre d'une convention avec la commune le premier étage de la maison.

Il est aujourd'hui nécessaire de conclure une nouvelle convention reprenant les dispositions précédentes relatives à la mise à disposition de locaux de la maison du jardin botanique au profit du Conservatoire et à l'utilisation du site par ses services.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux au profit du CBNSA et d'utilisation du site par ses services,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve la convention de mise à disposition des locaux au profit du CBNSA et d'utilisation du site par ses services,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l	<u>l'unanimit</u>

N° 16 – Administration générale

Jardin botanique : fixation des tarifs

M. Colas, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé la reprise en régie de la gestion du jardin botanique littoral Paul Jovet et approuver les tarifs d'entrée au jardin et des animations.

Il convient de définir des tarifs complémentaires pour :

Type de visites	Tarifs 2013
Visite libre enfant (12–16 ans), étudiants, demandeurs d'emplois	2 €

Pour les visites de groupes scolaires ou périscolaires (établissements scolaires, crèches, centre de loisirs) :

Type de visites	Tarifs 2013
Visite libre enfant moins de 12 ans	Gratuit 4 € par accompagnateur
Visite libre à partir de 12 ans	1,50 € par enfant Gratuit pour les accompagnateurs

Par ailleurs, la location de salle polyvalente de la maison Jean Bost pour des séminaires privés pourrait être envisagée à un tarif de 250 € la demi-journée et 400 € la journée. Les associations pourront bénéficier de cette mise à disposition à titre gratuit.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver et voter les tarifs proposés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve et vote les tarifs proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimit	é
---------------------	---

N° 17 – Administration générale

<u>Délégation de service public exploitation grande plage : autorisation de signature des contrats</u>

M. Mourguy, adjoint, expose:

Par décret du 26 mai 2006, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages naturelles de la commune font l'objet d'une convention avec l'État.

Afin de développer des activités concourant à l'animation générale de la Grande plage, la commune peut confier à des tiers l'exercice des droits qu'elle tient de cette convention, y compris la perception des recettes correspondantes. A cette fin, un «sous-traité d'exploitation» sera conclu avec chacun des plagistes qu'elle autorisera à s'installer, selon la procédure de délégation de service public approuvée par délibération du Conseil municipal n° 8 du 21 septembre 2012 modifiée par la délibération n° 15 du 14 décembre 2012. Seule la grande plage est concernée par les exploitations saisonnières.

Conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, une consultation a été lancée. La commission de délégation de service public a autorisé 6 candidats à présenter des offres concernant 8 lots sur 10.

A l'examen des dossiers, la commission a autorisé le maire à négocier avec les candidats. La consultation est en cours pour les 2 lots infructueux.

Un rapport retraçant la procédure a été adressé le 6 mars 2013 (en annexe) selon les dispositions de l'article L1411-7 du CGCT.

Les activités seraient déléguées aux exploitants suivants :

- <u>lot n° 1</u> : location de tentes et parasols promenade Jacques Thibaud : M. Nicolas NOAILLES société Loc'plage avec une redevance annuelle de 40 € par tente.
- <u>lot n° 2</u> : location de tentes et parasols promenade Jacques Thibaud : M. Nicolas NOAILLES société Loc'plage avec une redevance annuelle de 40 € par tente.
- <u>lot n° 3</u>: location de tentes et parasols rue de la mer : M. Dominique URBISTONDOY, avec une redevance annuelle de $40 \in$ par tente et $21 \in$ par parasol fixe.
- <u>lot n° 4</u>: location de tentes et parasols boulevard Thiers : M. Dominique URBISTONDOY, avec une redevance annuelle de $40 \in \text{par}$ tente et $21 \in \text{par}$ parasol fixe.
- <u>lot n° 5</u>: location d'engins nautiques (dont stand up paddle) digue aux chevaux : M. Alain LAGRACE société sportsmer, avec une redevance annuelle de 3.000 €.
- <u>lot n° 6</u>: location d'engins nautiques (dont stand up paddle) non motorisés rue Mazarin : M. Philippe VEYRES SARL Line Up, avec une redevance annuelle de 3.200 €.

<u>lot n° 7</u>: club de plage – carré rue Garat : MM Claude et Cyril SOLEILHAC – avec une redevance annuelle de 2.800 €.

<u>lot n° 8</u>: club de plage – carré n° 50 promenade Jacques Thibaud : Mme Anne Marie RECES et M. Cyril ESCOULA, avec une redevance annuelle de 2.700 € TTC par an.

La redevance est constituée de cette part fixe et d'une part variable annuelle de 2 % du chiffre d'affaires des exploitants.

Un sous-traité d'exploitation est conclu pour chaque lot pour une durée de quatre ans selon les modalités techniques et économiques prévues dans le contrat.

Chaque titulaire exploite à ses risques et périls ces activités saisonnières.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver chaque sous-traité d'exploitation et d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à les signer ainsi que les actes divers afférents à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu les délibérations n° 8 du 21 septembre 2012 et n° 15 du 14 décembre 2012,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc du 22 janvier 2013,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc du 5 mars 2013,
- vu le rapport de présentation adressé aux membres du conseil municipal le 6 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Mer, littoral et pêche» du 14 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- approuve chaque sous-traité d'exploitation et autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à les signer ainsi que les actes divers afférents à cette opération.

Adopté par 32 voix 1 abstention (Mme Debarbieux)

N° 18 – Administration générale

Fixation de droits pour la délivrance de permis de stationnement pour l'exploitation de deux emplacements sur le domaine public pour la restauration à emporter à partir de véhicules aménagés

Mme Tortes Saint Jammes, adjoint, expose:

Un appel public à candidature a été lancé pour l'exploitation de deux emplacements sur le domaine public pour la restauration à emporter à partir de véhicules aménagés (parution de la publicité dans le journal Sud-Ouest du jeudi 20 décembre 2012) :

- 1. Parking de Lafitenia
- 2. Aire de jeux de la Nivelle, avenue Pierre Larramendy.

En application de l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales, ce type d'exploitation donne lieu à délivrance par le maire, en application de ses pouvoirs de police, de permis de stationnement délivrés à titre précaire et révocable, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi.

Aux termes de la phase de consultation, les candidats retenus ont proposé les redevances annuelles suivantes :

- 1. Parking de Lafitenia: 5.000 €
- 2. Aire de jeux de la Nivelle, avenue Pierre Larramendy : 4.500 €

Il est proposé au conseil municipal:

- de fixer les tarifs de chaque emplacement aux montants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Développement économique, emploi, animations de la ville et jumelage» du 13 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013.
- fixe les tarifs de chaque emplacement aux montants précités.

Adopté par 29 voix 3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent)

Commentaires

Mme Jariod

Alors que tous les gouvernements qui se succèdent luttent contre l'obésité, le cholestérol, le diabète, en en faisant même des causes nationales, alors que vous-même, dans les cantines scolaires, vous proposez des menus équilibrés pour une meilleure santé des enfants luziens, vous allez installer, sur le parking de l'aire de jeux de la Nivelle, un commerçant qui va proposer glaces, bonbons, sucreries de toutes sortes, chips et autres produits salés, aux enfants qui fréquentent cet espace.

De plus, vous dites vous soucier des commerçants, M. le Maire, alors, je vous rappelle qu'il y a un restaurant et un supermarché à la toute proximité.

Ce sont pour ces raisons que nous voterons contre cette décision.

Mme Debarbieux

Pour ma part, je m'abstiens car je trouve le tarif élevé.

M. le Maire

Nous avons à l'ordre du jour une délibération concernant l'attribution à la Scène Nationale de Bayonne d'une subvention que nous avions déjà votée au budget précédent mais pour le versement de laquelle une convention devait être régularisée. Or, entretemps, cette convention signée par l'ensemble des parties nous est parvenue en mairie, la subvention peut donc être versée, c'est pourquoi la délibération n'a plus lieu d'être, et je la retire de l'ordre du jour.

N° 19 – Enseignement

<u>Demande de report pour la mise en œuvre de la réforme des</u> rythmes scolaires

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose:

Par décret n° 2013-17 du 24 janvier 2013, le gouvernement a instauré une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ce décret précise le cadre réglementaire de cette réforme à savoir :

- 24 heures d'enseignement comme aujourd'hui mais repartis sur 9 demi-journées soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée,
- une pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

Selon ce dispositif, ces nouveaux rythmes scolaires doivent entrer en vigueur dès la rentrée scolaire 2013.

Toutefois la commune peut, avant le 31 mars 2013, demander au Directeur Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) de reporter pour les écoles de sa commune l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Dès publication du décret, une concertation a été engagée en vue de recueillir les avis et propositions de l'ensemble des acteurs concernés (parents, enseignants, associations, centre de loisirs, services municipaux) au regard de l'objectif assigné, à savoir l'amélioration des conditions d'apprentissage de l'enfant.

Une consultation des parents d'élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune a également été organisée afin de mieux cerner les attentes des familles sur la future répartition quotidienne et hebdomadaire des rythmes scolaires.

Aujourd'hui, compte tenu des profondes modifications structurelles induits par ce texte, et considérant les conclusions des réunions, il apparait souhaitable de solliciter le report de l'application de cette réforme impliquant l'organisation et le financement de la demi-journée d'école supplémentaire et du temps périscolaire supplémentaire dégagé.

Dans ces conditions, et afin de construire ensemble un projet pérenne, équilibré et cohérent,

Il est proposé au conseil municipal:

- de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles de la commune à la rentrée scolaire de septembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu la réunion de concertation avec l'ensemble des représentants concernés en date du 1^{er} mars 2013.
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Famille Petite enfance Enfance Education Jeunesse» du 13 mars 2013,
- décide de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles de la commune à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Arribas-Olano

Une concertation est actuellement menée auprès des parents, nous formerons des groupes de travail dès les prochaines élections de parents d'élèves à la rentrée 2013.

M. le Maire

M. Amaro, vous m'avez promis quelque chose en commission, alors j'attends.

M. Amaro

Sur la réforme des rythmes scolaires, il y a eu beaucoup de polémique alors que le ministre, par décret, a laissé le libre choix à toutes les communes de France d'appliquer la réforme soit en 2013, soit en 2014. J'avais dit à M. le Maire : si vous la reportez en 2014, je vous soutiens. Il n'y a en effet pas beaucoup de temps pour préparer cette réforme. Mais ce n'est pas sur ce point que je souhaitais intervenir.

Tous les enseignements savent que les lundis matins, lorsque les élèves arrivent en classe, il y a besoin d'énormément de temps pour les mettre au travail. Cette demi-journée supplémentaire aurait donc dû être prévue pour le samedi matin, afin d'éviter de casser leur rythme par un week-end de deux longues journées. Malheureusement, ce n'est pas possible pour une raison précise : les problèmes de garde alternée chez les familles monoparentales. Cette demi-journée sera donc prévue le mercredi matin. Mais je pense que pour le bien-être des enfants, c'eut été mieux de le prévoir le samedi matin, pour qu'il y ait une coupure moins longue en fin de semaine.

L'ancienne ministre de l'enseignement a peut-être une idée là-dessus?

Mme Alliot-Marie

Je crois qu'effectivement il faut tenir compte à la fois de l'intérêt de l'enfant, c'est une chose, mais également de l'intérêt de l'enfant au sein de sa famille. Vous avez noté effectivement que le samedi matin compliquerait les choses pour beaucoup de familles. Ce qui est important, c'est de continuer dans le sens de la concertation que le maire a menée pour essayer de trouver les meilleurs arrangements. Si la solution était simple, elle aurait été trouvée depuis longtemps.

Mme Debarbieux

Je voterai pour cette délibération. Elle s'impose compte tenu des délais car il reste à déterminer la nature des activités que la commune va proposer. Elles ne doivent pas faire doublon avec des activités déjà proposées dans le temps scolaire. De plus, des flous existent encore aujourd'hui concernant la répartition même de ses trois heures hebdomadaires d'activités.

Il convient donc de se donner du temps pour mettre en place une nouvelle organisation périscolaire et ne pas oublier que l'école doit être pensée pour l'enfant qui n'a que l'école pour apprendre.

Dommage que cette réforme, contenue dans la loi de refondation de l'école, qui déclare vouloir s'attaquer à l'échec scolaire, ait été présentée à la hâte, sans un vrai débat en amont.

On parle de l'intérêt de l'enfant. Mais qu'en est-il quand le principe même de l'égalité n'est plus assuré. Pour l'élève et sa famille, tout dépendra de là où il vit, de l'école de la commune dans laquelle il est scolarisé. Elle aggrave les inégalités entre les élèves de différentes communes. De plus, la loi ne garantit pas la gratuité de ces activités.

Les communes assurent déjà de nombreux services périscolaires (garderie avant et après la classe, études surveillée, cantines). On peut déplorer que le gouvernement demande aux collectivités locales de contribuer à ce qui relève de ses propres obligations, à savoir assurer un service public pour tous, de qualité, qui soit garant de l'égalité de tous sur le territoire.

Pour en terminer avec cette délibération, je voudrais ajouter que l'intérêt de l'enfant ne peut être distinct de celui de la communauté éducative qui l'entoure. Et cette refondation de l'école doit s'inscrire dans un projet global, qui intègre bien sûr la question des rythmes de l'enfant, mais aussi celle du temps pour le travail en équipe, la question des programmes, des conditions de travail, des effectifs par classe, de la formation des maîtres, des rémunérations.

Mme Arribas-Olano

Je voudrais réagir sur un point. Cette réforme pourrait être bénéfique si les activités que l'on propose aux enfants étaient obligatoires. Or, ce n'est pas le cas. Selon le choix que l'on fera avec les enseignants et les parents – c'est-à-dire de prévoir les activités soit après le repas, soit après l'école – l'enfant aura la possibilité de rentrer chez lui à 15h45. On ne peut que proposer que l'enfant reste jusqu'à 16h30. Mais si l'enfant ne veut pas rester parce que l'activité ne lui plaît pas ou parce que le parent le laisse rentrer, il peut ne pas participer. C'est pour cette raison que cette réforme, telle qu'elle existe actuellement, risque de creuser davantage les inégalités. Il faut donc la retravailler dans l'intérêt de l'enfant.

M. Lafitte

M. le Maire, vous avez été quelque peu «brassé» en début de séance, j'aimerais que vous terminiez ce conseil municipal de manière plus apaisée.

M. le Maire

Je suis très apaisé, M. Lafitte.

M. Lafitte

M. le Maire, dans les yeux, vous avez pris une bonne et sage décision : le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014. Certes, sans prétendre - loin de nous cette idée - vous avoir forcé la main, nous sommes bien obligé de constater que vous avez suivi, presque à la lettre, la démarche de vaste concertation à l'adresse des acteurs du monde de l'éducation et de l'enseignement, que nous vous avions proposée par voie de presse le 20 janvier.

Dans les jours suivants, vous avez donc, dans un premier temps, réuni l'Inspectrice de l'éducation nationale, les directeurs d'écoles publiques et privées, les responsables du centre d'animation municipal Sagardian, ainsi que les élus et techniciens municipaux en charge de ce dossier. A l'occasion de cette réunion, vous avez pu mesurer le peu d'enthousiasme - et c'est un euphémisme - que soulevait cette réforme auprès des enseignants. A leurs yeux, telle que ficelée – j'allais dire mal ficelée - celle-ci ne garantissait en aucune façon à ceux qui sont au cœur de leurs préoccupations - les élèves - un enseignement et une école de qualité. Devant une telle impréparation et un tel flou quant aux modalités pratiques d'application, vous avez dû, certainement, vous rendre compte du souhait majoritaire chez les professeurs d'un report de la réforme à la rentrée suivante.

Mais, curieusement, dans la consultation-enquête à destination des parents d'élèves, vous omettiez de poser la question quant à la possibilité de ce report à 2014. Etrange, vous donniez ainsi l'impression de forcer le choix pour une application à la rentrée 2013. Peut-être, je ne sais, une influence ou une fulgurance malheureuse en interne alors que, manifestement, «on pouvait et on devait donner du temps au temps ». Et pour qu'en définitive, comme c'est si justement et joliment dit dans la délibération : «ensemble, nous puissions construire un projet pérenne, équilibré et cohérent», et je me permettrais d'ajouter : «au service et dans l'intérêt unique des enfants».

Par la suite, les différents conseils d'école ont majoritairement fait remonter cette demande de report, ainsi que les représentants des parents d'élèves élus, sans qu'il n'ait été besoin - et je tiens à le souligner, vous savez pourquoi M. le Maire - de les «travailler» en amont de la réunion tenue en mairie. Après quelques semaines de suspense, vous avez donc fini par répondre à la question que vous n'aviez pas posée, à savoir : une application de la réforme à la rentrée 2014.

Bien, Herri Berri prend acte de cette décision, vote pour cette délibération, mais considère que, dans le même temps, celle-ci vous oblige à présenter à la communauté éducative luzienne un temps d'activité périscolaire de qualité – et c'est cela le plus important - et exclusivement éducatif. En effet, l'objectif assigné à la réforme des rythmes scolaire étant - et je me permettrais de corriger une ligne de la délibération - «de raccourcir le temps d'enseignement journalier de l'élève et de développer les projets éducatifs territoriaux».

Pour conclure, nous voulons croire que dans le cadre de votre politique scolaire, globalement de qualité, appuyée à un encadrement municipal compétent et motivé, vous saurez relever ce défi. Herri Berri vous accompagnera en étant, en ce domaine comme dans tous les autres, force de vigilance et de proposition.

M. le Maire

J'aurais décidé immédiatement, on m'aurait dit : M. le Maire, vous ne concertez pas. J'ai pris le temps de la concertation, j'ai pris le temps d'écouter les gens, j'ai pris le temps de recevoir les parents d'élèves, j'ai pris le temps de discuter avec tout le monde, nous avons mis en place une réunion qui a duré au moins trois heures avec les parents d'élèves, Mme Arribas et les fonctionnaires territoriaux concernés. C'était très intéressant, même passionnant, d'écouter ces débats. Je n'ai pas voulu faire comme vous, et imposer la date de 2014. J'ai voulu qu'on travaille sérieusement, en interne, sur ce décret et ses répercussions, et en parler avec l'ensemble des acteurs concernés. Puis, nous avons pris la décision de reporter en 2014, mais je n'ai rien voulu bâcler sur cette réforme. De toute façon, je sais bien que ce que je fais de bien, c'est grâce à vous, depuis des années.

M. Lafitte

C'est un compliment, merci.

Mme Arribas-Olano

Je voulais dire ceci : c'est trop facile de dire que l'on a démarré grâce au groupe Herri Berri. Vous savez bien que la commune assiste à tous les conseils d'école – que ce soit moi ou un représentant – tout au long de l'année, et nous sommes habitués à avoir de la concertation avec les équipes d'enseignants ou les parents.

Je voulais également préciser un point : lorsque j'arrive dans un conseil d'école, et que le directeur ou la directrice dit d'emblée : «nous nous sommes concertés à propos de cette réforme et nous voulons son report en 2014», il est certain que les parents, de prime abord, vont dans ce sens.

Par ailleurs, les choses auraient été différentes si on n'avait pas eu cette date butoir du 31 mars pour délibérer sur la demande de report. Nous sommes contraints de délibérer ce soir en conseil municipal pour solliciter une dérogation.

N° 20 - Enseignement

Aide aux écoles privées : fixation du forfait communal 2013

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose:

En application de la loi du 25 janvier 1985 relative à l'enseignement privé, la commune doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique.

Le calcul de ce montant étant basé sur le compte administratif N-2 soit l'année 2011, le coût d'un élève du secteur public a été établi à 728,31 € (pour rappel 2012 : 717,33 €).

La dépense globale est de 191.545,53 € pour 263 élèves domiciliés à Saint Jean de Luz et répartie dans les écoles du groupe scolaire Donibane et de l'Ikastola.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le compte 2/2111/65748 pour une somme de 64.819,59 € et sur le compte 2/2121/65748 pour une somme de 126.725,94 €.

Il est proposé au conseil municipal:

- de fixer le forfait communal à 728,31 € par élèvepour l'année 2013,
- d'autoriser M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Famille Petite enfance Enfance Education Jeunesse» du 13 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- fixe le forfait communal à 728,31 € par élève pour l'année 2013,
- autorise M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Adopté par 31 voix 1 contre (Mme Debarbieux)

Commentaires

Mme Debarbieux

Je tiens à vous rassurer, je vais être très sobre.

Fidèle à moi-même et profitant, aujourd'hui, de la liberté que m'offre mon statut d'élue d'opposition, je continue à défendre le principe suivant : il faut concentrer l'effort public sur l'école publique. Car, il convient de le rappeler, elle seule garantit la non-sélection des élèves, le respect des principes de neutralité, de gratuité et de laïcité. Merci de m'avoir écoutée.

N° 21 - Enseignement

Allocation 2013 «fournitures scolaires»

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose:

Le montant de l'allocation «fournitures scolaires» des écoles élémentaires et maternelles publiques est fixé chaque année par le conseil municipal.

Après consultation de la commission enseignement, il est proposé de fixer cette allocation pour l'année 2013 à 31,50 € (même montant qu'en 2012).

Le montant de la dépense correspondante s'élèverait à 23.908,50 € sur la base d'un effectif de 759 élèves pour l'enseignement public.

Il est proposé au conseil municipal:

- de fixer l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2013.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Famille Petite enfance Enfance Education Jeunesse» du 13 mars 2013,
- fixe l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité

N° 22 – Urbanisme habitat et foncier

<u>Programme «Antxeta» : convention de participation financière de la Commune au titre du 3 % logement</u>

M. Juzan, adjoint, expose:

Par arrêté municipal n° 64.483.11.B0071 du 28 mars 2012, la société SAGEC a été autorisée à construire le programme immobilier Antxeta sur la parcelle cadastrée BW 37p, 38, 41p et 42, au chemin Duhartia à Acotz, pour un total de 51 logements.

L'Office 64 de l'habitat s'est engagée à acquérir 16 appartements locatifs sociaux en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès de la société Sagec. Ces logements locatifs sociaux sont financés comme suit :

- 11 logements PLUS (1 T1, 4 T2 et 6 T3)
- 5 logements PLAI (1 T1, 3 T2 et 1 T3)

La commune participe sous forme de subvention au financement des logements locatifs construits et financés à l'aide du PLUS et du PLAI, à concurrence de 3 % du prix de revient global de l'opération, soit une subvention totale de 51 069,09 €. La CASPB verse une participation financière de 30 % de cette subvention sur l'opération.

Les sommes dues seront versées à suivant l'échelonnement ci-après :

- 50 % à l'ordre de service de démarrage des travaux.
- 50 % à la livraison.

Les crédits seront prévus au budget primitif de 2013.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention de participation financière au titre des opérations locatives, ainsi que tous les actes afférents.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 mars 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances Affaires générales Ressources humaines Intercommunalité» du 14 mars 2013,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention de participation financière au titre des opérations locatives, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Amaro

C'est la Sagec qui a acheté?

M. Juzan

C'est un particulier qui a vendu à la Sagec.

M. Etcheverry-Ainchart

Pas de problème sur cette délibération, mais nous soulignons à nouveau ce soir qu'à nos yeux, le ratio de logements sociaux imposés sur ces opérations privées est devenu insuffisant. Nous avons lancé la procédure de révision générale du PLU et nous vous proposons d'ores et déjà d'élever le seuil de logements locatifs sociaux à 40 %, et d'y ajouter 10 % de logements en accession sociale encadrée.

Par ailleurs – on fera de toute façon la contribution lors de l'enquête publique - il nous semble important de lancer un travail de pédagogie auprès des luziens sur le concept de logement social, largement connoté péjorativement. Trop souvent, nous entendons «les logements sociaux, c'est très bien sur le principe mais ça va nous attirer tous les cas sociaux du coin». Le genre d'a priori relevant à la fois de la plus touchante philanthropie et de la plus crasse ignorance, et qui freine considérablement le travail à réaliser pour combler notre retard en la matière, car on sait que les politiques publiques avancent d'autant mieux que les mentalités y sont favorables, et inversement.

Nous vous proposons d'utiliser en particulier le bulletin municipal «Berriak» pour y consacrer un dossier sur ce thème, où témoigneraient des personnes évidemment volontaires, ayant dernièrement bénéficié de l'attribution d'un logement social dans la ville. Chacun pourrait constater qu'il s'agit, ni plus ni moins, que de nos fils et filles, parfois de nous-mêmes, que des moyens financiers, pourtant considérés comme normaux, excluent du marché privé local parce que celui-ci est devenu fou, lui qui exclut 80 % de la population locale. Il faut faire comprendre que rejeter un logement social près de chez soi, c'est potentiellement refuser que son voisin soit son propre enfant.

Faire dire cela par un directeur de société HLM est vain. Le faire dire par les luziens euxmêmes change tout. Ce n'est qu'une proposition, qui peut être déclinée de beaucoup d'autres manières, mais qui nous paraît importante à l'heure actuelle.

Nous remarquons d'ailleurs que dans les nouveaux «Berriak», la parole est donnée aux luziens, ce qui est une très bonne idée. Nous la proposons pour ce genre de dossier.

M. le Maire

Je pense que l'une des solutions aussi, c'est la mixité. Les gens, peu à peu, vont comprendre qu'on peut très bien vivre tous ensemble.

M. Etcheverry-Ainchart

A qui le dites-vous!

M. le Maire

Je vous remercie. Nous avons de quoi travailler, pendant un an, pour réaliser ce budget.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h00.